

Chapitre 1

Soutenir la reprise après la crise financière mondiale en confortant le potentiel de croissance à moyen terme

La Corée connaît l'une des plus fortes reprises parmi les pays de l'OCDE après la récession mondiale de 2008, grâce à ses solides performances à l'exportation et à l'une des relances budgétaires les plus massives dans les pays membres. L'expansion devrait se poursuivre en 2011 à mesure que l'impact positif de la demande extérieure se diffusera dans l'économie intérieure. Pour que la croissance reste vigoureuse à moyen terme, il faudra réduire l'écart très marqué de productivité du travail par rapport aux économies plus avancées de l'OCDE en menant une série de réformes, en particulier dans les services, où la productivité est faible. La priorité est de renforcer la concurrence en éliminant les obstacles intérieurs à l'entrée, en accélérant la réforme de la réglementation, en améliorant la politique de la concurrence et en levant les obstacles aux échanges et aux entrées d'investissements directs étrangers. Ces mesures devraient aller de pair avec des réformes visant à atténuer le dualisme du marché du travail, qui nuit à la croissance et à l'équité. De plus, il est essentiel d'accroître les taux d'activité, en particulier des femmes et de la population âgée, surtout pour réduire l'impact du vieillissement démographique.

L'économie coréenne s'est remise rapidement et vigoureusement de la crise économique mondiale. Grâce à cette excellente performance, elle a augmenté sa part des exportations mondiales et s'est mise davantage en valeur sur la scène économique, sa présidence du G20 en 2010 y contribuant également. On verra tout d'abord comment la Corée est sortie du net ralentissement de son activité économique du deuxième semestre de 2008 et quelles sont ses perspectives économiques à court terme. À plus long terme, pour préserver sa forte croissance, la Corée devra réduire un écart de revenu par habitant qui reste très marqué par rapport aux économies plus avancées de l'OCDE. On s'attachera dans ce chapitre aux réformes qui sont nécessaires dans deux domaines – le secteur non manufacturier et le marché du travail – pour conforter le potentiel de croissance de la Corée.

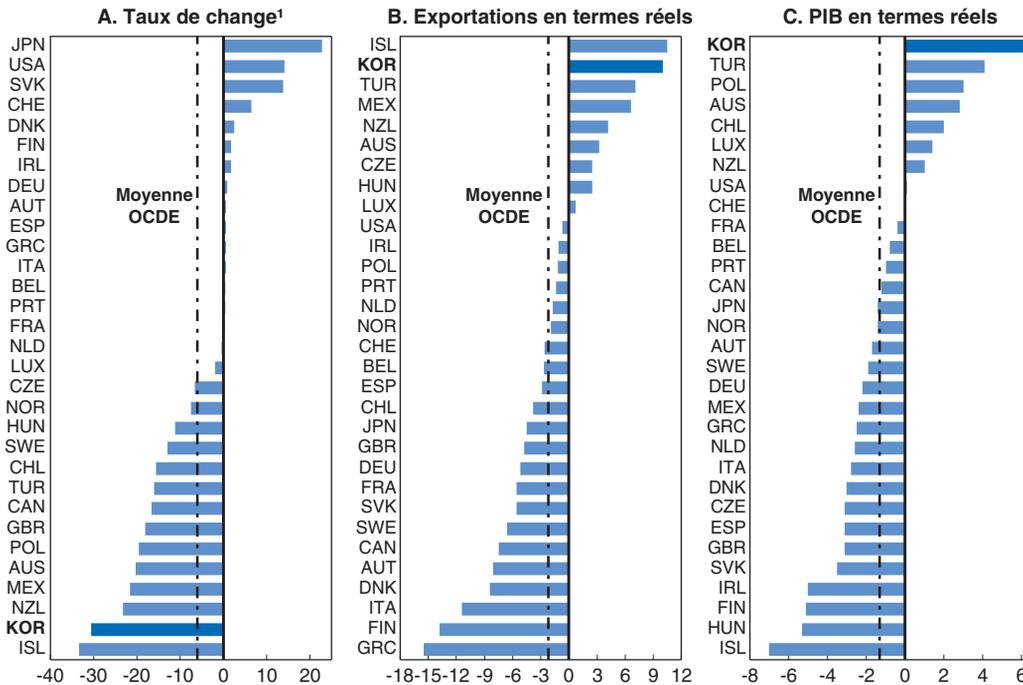
La reprise après la crise financière mondiale

L'économie coréenne était déjà en perte de vitesse avant l'intensification de la crise financière mondiale en septembre 2008, sous l'effet de la récession aux États-Unis, qui avait commencé dès décembre 2007, de la hausse des prix du pétrole et de l'impact du durcissement de la politique monétaire. Malgré un secteur financier généralement solide et une faible exposition directe aux prêts hypothécaires à haut risque, la Corée a été durement touchée par la crise. Sa production s'est contractée de 17 % (en rythme annuel) au dernier trimestre de 2008, soit plus de deux fois la baisse enregistrée dans la zone de l'OCDE, et ce à cause de l'effondrement du commerce mondial. Le recul des exportations coréennes a été très net, en raison d'une concentration dans les produits de moyenne et de haute technologie particulièrement sensibles à la conjoncture¹.

La nette contraction de l'activité économique au dernier trimestre de 2008 s'est doublée d'importantes sorties de capitaux étrangers (chapitre 3). Ces sorties ont contribué à une forte baisse des cours des actions et à une envolée du taux des swaps sur défaut de crédit (CDS), qui est passé de 104 points de base en août à 699 points en octobre 2008, soit l'un des niveaux les plus élevés dans la zone de l'OCDE. Dans le même temps, les primes de risque ont flambé sur les marchés monétaires à court terme et les marchés des obligations de société. Le marché financier étant asséché, les entreprises se sont tournées vers le secteur bancaire, où elles se sont heurtées à une attitude très restrictive dans le contexte d'une aggravation du risque de crédit. Les banques nationales, qui avaient accumulé une lourde dette extérieure durant les années antérieures à la crise, n'ont pu que difficilement reconduire les prêts du fait de la crise mondiale de la liquidité. Cela a accentué les pressions à la baisse sur le won, qui avait perdu au premier trimestre de 2009 31 % par rapport à l'année précédente, soit la baisse la plus forte dans la zone de l'OCDE après celle observée en Islande (graphique 1.1). La crise, avec ses sorties massives de capitaux et la forte dépréciation du won, rappelait à certains égards celle de 1997 (annexe 1.A1).

Graphique 1.1. La Corée a connu la plus forte reprise après la crise, grâce à l'exportation

Variation en pourcentage en 2009 (du dernier trimestre au dernier trimestre)



1. Variation en pourcentage du taux effectif nominal entre le premier trimestre de 2008 et le premier trimestre de 2009, par rapport à 41 partenaires commerciaux.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE.

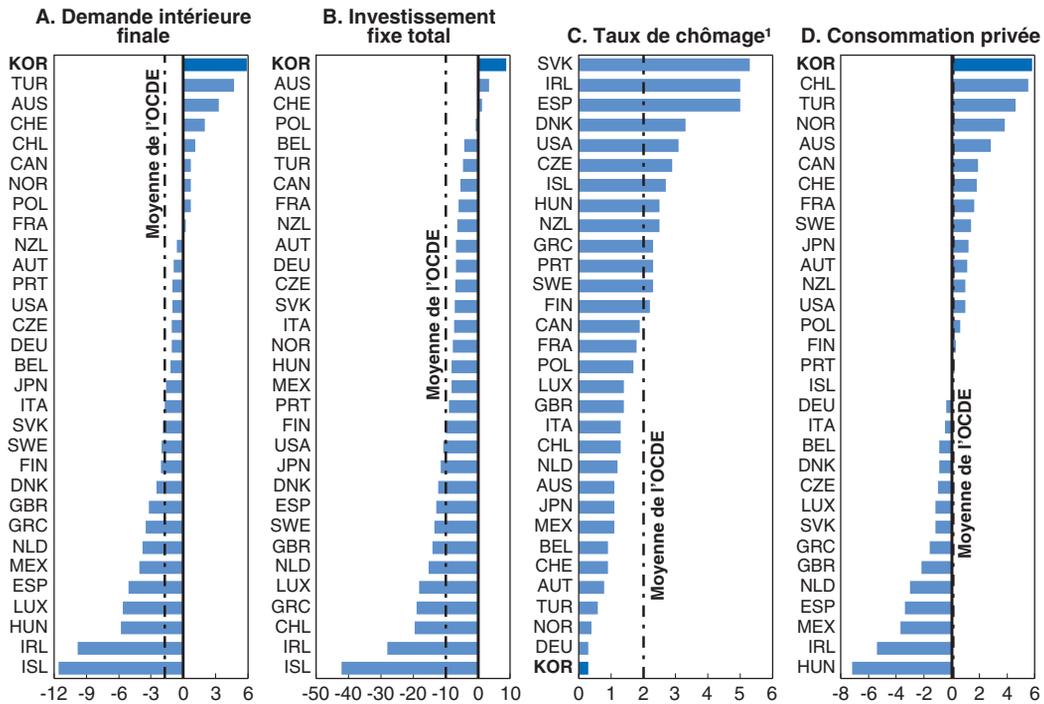
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932302340>

Mais la forte dépréciation du won a également contribué à la reprise en améliorant sensiblement la compétitivité internationale de la Corée. Pour l'exportation, la Corée est passée du douzième rang mondial en 2008 au neuvième rang en 2009². Les exportations en volume ont augmenté de 10 % au cours de 2009, la Corée se situant à cet égard au deuxième rang pour le rythme d'accélération dans la zone de l'OCDE (graphique 1.1, partie B)³. La Corée a également bénéficié de ses liens commerciaux étroits avec les pays d'Asie et du plan massif de relance mis en œuvre en Chine en 2009 (OCDE, 2010c). Les exportations vers la Chine (y compris Hong-Kong, Chine) ont représenté 87 % de la progression des exportations coréennes totales au cours de la même période (en dollars US), de sorte que la part de la Chine dans les exportations coréennes est passée de 23 % à 30 %⁴. Par produit, les exportations en volume de semi-conducteurs et d'appareils électriques ont quasiment doublé en 2009. C'est surtout grâce au dynamisme de ses exportations que la Corée a pu réaliser la plus forte croissance de la production dans la zone de l'OCDE sur l'année 2009, soit 6.1 % (partie C)⁵.

La croissance vigoureuse de la demande intérieure, également la plus rapide dans la zone de l'OCDE en 2009 (graphique 1.2), a elle aussi largement contribué à la reprise en Corée, à la faveur de trois facteurs. *Premièrement*, le dynamisme des exportations a soutenu l'emploi et stimulé les achats de biens d'équipement, les entreprises développant leurs capacités de production. *Deuxièmement*, les turbulences ont été relativement limitées sur les marchés de capitaux coréens, grâce à la solidité des institutions financières avant la crise et à l'efficacité de l'action des pouvoirs publics (chapitre 3). *Troisièmement*, la réponse

Graphique 1.2. La croissance de la demande intérieure a été également extrêmement vigoureuse en Corée

Variation en pourcentage en 2009 (du dernier trimestre au dernier trimestre)



1. Hausse en points de pourcentage du taux de chômage entre le dernier trimestre de 2008 et le dernier trimestre de 2009.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932302359>

budgetaire de la Corée a été la plus massive parmi les pays de l'OCDE qui ont adopté des plans de relance expressément liés à la crise, ce qui a donné un coup de fouet à la consommation et à l'investissement publics (chapitre 2). L'investissement public a progressé de 13 % sur l'année 2009, rythme qui n'avait pas été atteint depuis 1996. En conséquence, c'est la Corée qui a également enregistré la plus forte croissance de l'investissement fixe dans la zone de l'OCDE au cours de l'année 2009 (partie B), malgré un investissement dans le logement qui est resté atone.

La réponse budgétaire a contribué pour beaucoup à soutenir l'emploi. Le gouvernement a lancé le programme « Espoir pour l'emploi », qui a assuré 250 000 emplois (1.5 % de l'emploi salarié) aux catégories vulnérables et 99 000 postes de stagiaire pour les nouveaux diplômés. En conséquence, les recrutements à court terme dans le secteur public sont passés d'une moyenne de 228 000 en 2008 à 504 000 en 2009⁶, ce qui a largement compensé le recul de l'emploi dans le secteur privé. On estime que le taux de chômage en 2009 se serait établi à 4.3 % – au lieu des 3.6 % enregistrés – sans les emplois publics supplémentaires⁷. Par conséquent, l'augmentation du taux de chômage en Corée en 2009 a été nettement inférieure à celle observée dans la zone de l'OCDE, qui s'est établie à 2 points de pourcentage (graphique 1.2, partie C), même si la diminution du taux d'activité a exercé un effet à la baisse. La progression de l'emploi a été bénéfique pour les revenus salariaux et a soutenu la croissance de la consommation privée, qui a été également la plus forte dans la zone de l'OCDE en 2009 (partie D).

La vigoureuse reprise économique, se doublant d'une politique gouvernementale efficace, a aidé à la normalisation des conditions financières à partir du premier trimestre de 2009 (chapitre 3). Le compte des opérations en capital est revenu à l'équilibre au premier trimestre de 2009 et a dégagé de nets excédents au cours des trimestres suivants. En avril 2010, l'indice des cours des actions était remonté de quelque 50 % par rapport à la fin de 2008, en partie grâce à des achats de grande ampleur de la part des investisseurs étrangers, de sorte qu'il n'était inférieur que de 17 % à son point haut de 2007. L'accroissement des entrées de capitaux a en outre fait monter le won; au premier trimestre de 2010, il dépassait de 20 % en termes effectifs son niveau de l'année précédente. Les primes de risque ont baissé, tout en restant supérieures à leur niveau d'avant 1997, surtout pour les entreprises faiblement notées, et les banques ont de nouveau adopté une attitude neutre en matière de crédit, au moins à l'égard des grandes entreprises. En février 2010, le taux des CDS pour la Corée était retombé à son niveau d'août 2008. De plus, Moody's a relevé en avril 2010 sa notation des obligations publiques coréennes de A2 à A1, niveau en vigueur avant la crise. Enfin, les entreprises et les établissements financiers ont largement surmonté la crise mondiale sans subir autant de dommages qu'après la crise de 1997, période marquée par un grand nombre de faillites, une énorme accumulation d'actifs improductifs et une pénurie telle de capitaux dans le secteur financier qu'il avait fallu injecter massivement des fonds publics.

Perspectives à court terme de l'économie coréenne

La production a progressé de 8.8 % (en taux annuel désaisonnalisé) au premier trimestre de 2010, le cinquième trimestre consécutif de croissance positive. La reprise devrait se poursuivre en Corée, avec une croissance du PIB réel en moyenne annuelle atteignant 5¾ pour cent en 2010 et se ralentissant légèrement à 4¾ pour cent en 2011 (tableau 1.1). Les exportations resteront l'un des principaux moteurs de l'économie, car l'expansion des marchés extérieurs de la Corée devrait rester vigoureuse et les entreprises bénéficieront encore de la faiblesse du won, toujours inférieur de 15 % à son niveau du début de 2008. Et surtout, vu la concurrence avec les produits japonais sur les marchés extérieurs, le won demeure plus faible que le yen, avec un avantage de 25 %⁸. Bref, la Corée est bien placée pour accroître encore ses parts des marchés mondiaux. La croissance persistante des exportations incitera les entreprises à investir davantage pour développer leurs capacités de production industrielle, déjà supérieures de plus de 10 % à leur point haut d'avant la crise. De plus, l'indice de confiance des entreprises atteignait en février 2010 son niveau le plus élevé depuis 2002. Toutefois, l'investissement des entreprises sera quelque peu freiné par la hausse des primes de risque sur les obligations et une attitude plus restrictive des banques pour leurs concours aux PME, les prêts de qualité inférieure étant en légère augmentation (chapitre 3). Malgré tout, l'investissement fixe devrait augmenter de 6.7 % en 2010, en dépit d'un recul de l'investissement public à mesure que la relance budgétaire s'estompera et d'un investissement résidentiel léthargique en raison d'un grand nombre d'invendus et de restrictions imposées au crédit hypothécaire (chapitre 3).

L'économie coréenne subira un certain effet de freinage dû au retrait des mesures de relance budgétaire, les dépenses publiques devant diminuer de 4.2 % en 2010 par rapport aux résultats pour 2009 (chapitre 2). La progression de l'emploi, en particulier, se ralentira quelque peu du fait du démantèlement des programmes publics pour l'emploi. L'effectif moyen employé dans le cadre de ces programmes devrait tomber de 504 000 en 2009 à 389 000 en 2010. Par conséquent, l'emploi public fera baisser le taux de chômage de

Tableau 1.1. Perspectives à court terme de l'économie coréenne¹

	% du PIB de 2008 ²	2009	2010	2011	2009 ³		2010 ³		2011 ³	
					1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.
Consommation privée	54.7	0.2	3.8	4.0	-0.8	7.3	2.3	3.5	4.2	4.3
Consommation publique	15.3	5.0	3.4	2.3	8.4	-1.8	8.3	-0.8	3.0	4.0
Formation brute de capital fixe	29.3	-0.2	6.7	5.0	-2.4	11.0	5.0	6.0	4.7	4.4
Demande intérieure finale	99.3	0.8	4.6	4.0	0.2	6.9	4.1	3.5	4.1	4.3
Formation de stocks ⁴	1.9	-4.6	2.2	0.0	-9.5	4.2	3.0	0.0	0.0	0.0
Demande intérieure totale	101.2	-3.8	7.1	4.1	-9.4	11.1	7.1	3.6	4.2	4.3
Exportations de biens et services	53.0	-0.8	11.1	12.6	-6.1	18.5	7.0	12.6	12.8	12.4
Importations de biens et services	54.2	-8.2	14.2	11.9	-19.1	23.4	11.7	10.9	12.0	12.4
Exportations nettes ⁴	-1.2	4.0	-1.0	0.7	7.6	-1.9	-2.2	1.0	0.6	0.2
PIB aux prix du marché	100.0	0.2	5.8	4.7	-1.8	9.2	4.9	4.6	4.8	4.5
<i>Pour mémoire</i>										
Indice des prix à la consommation	-	2.8	3.0	3.2	1.9	2.4	3.2	3.2	3.2	3.3
Indice de base des prix à la consommation	-	3.6	2.2	3.2	3.2	2.2	1.8	3.2	3.2	3.3
Taux de chômage	-	3.6	3.6	3.3	3.7	3.6	3.9	3.4	3.4	3.3
Taux d'épargne des ménages ⁵	-	3.6	3.5	3.8	3.8	3.3	3.5	3.5	3.7	3.9
Dette publique brute ⁶	-	34.9	36.2	37.4	-	-	-	-	-	-
Dette publique nette ⁶	-	-31.0	-29.7	-28.6	-	-	-	-	-	-
Solde des opérations courantes ⁶	-	5.2	1.7	1.6	6.2	4.2	1.3	2.1	1.8	1.5
Taux de change (en USD)	-	-14.8	12.0	0.1	-20.8	25.5	12.0	0.5	0.0	0.0
Croissance des marchés extérieurs ⁷	-	-8.5	15.8	9.5	-21.0	18.3	18.5	8.7	9.6	9.9

1. Prévisions de l'OCDE publiées dans le n° 87 Perspectives économiques (mai 2010), sur la base du taux de change du 10 mai 2010 (1 131.8 wons pour 1 dollar) et d'un prix du pétrole (Brent) de 80 USD par baril.

2. En pourcentage du PIB nominal.

3. Taux de croissance annualisés.

4. Contributions aux variations du PIB réel.

5. En pourcentage du revenu disponible.

6. En pourcentage du PIB.

7. Croissance pondérée des importations des partenaires commerciaux de la Corée, en volume.

Source : OCDE (2010b), Perspectives économiques de l'OCDE, n° 87 et Banque de Corée.

0.4 point en 2010, contre 0.7 point en 2009. Mais le recul de l'emploi public sera plus que compensé par la progression de l'emploi dans le secteur privé, en particulier dans l'industrie. En effet, l'emploi manufacturier a augmenté de 1.6 % (après correction pour tenir compte des variations saisonnières) au premier trimestre de 2010. Le redressement de l'emploi dans le secteur privé devrait accélérer la croissance des salaires, relativement faible en 2008-09. À la faveur de la hausse des revenus salariaux, la consommation privée devrait progresser de près de 4 % en 2011, malgré la fin des avantages fiscaux pour l'achat d'automobiles. L'indice de confiance des consommateurs est resté supérieur à 100 pour le troisième trimestre consécutif sur les trois premiers mois de 2010⁹, malgré une légère baisse due à l'instabilité des marchés mondiaux d'actions, aux problèmes budgétaires en Europe et au durcissement de la politique budgétaire en Chine (SERIWorld, 2010).

La hausse des prix à la consommation, proche de 6 % (en rythme annuel) au milieu de 2008, a été ramenée dans la fourchette d'objectif de 2-4 % de la Banque de Corée, ce qui s'explique par l'ample sous-emploi des ressources économiques provoqué par la crise. L'inflation est remontée à 2 % (en rythme annuel) au troisième trimestre de 2009 et elle s'est accélérée depuis tout en restant au-dessous du milieu de la fourchette d'inflation. Malgré le raffermissement de la demande intérieure, elle devrait être de l'ordre de 3 % en 2010-11, dans l'hypothèse où le taux d'intérêt directeur passerait de son point bas record de 2 % depuis février 2009 à 4½ pour cent à la fin de 2011. Par ailleurs, il faut

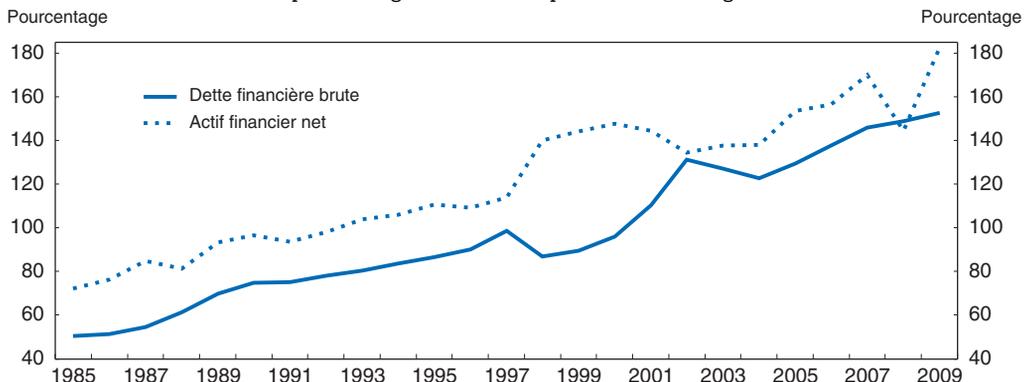
s'attendre à ce que le renforcement de la demande intérieure mette fin à la forte contraction des importations en 2009, contribuant à ramener l'excédent de balance courante de 5.2 % du PIB en 2009 à moins de 2 % en 2010-11.

Pour un grand pays exportateur comme la Corée, les risques qui exposent les perspectives se situent surtout du côté de l'environnement économique mondial. Si l'expansion des échanges mondiaux n'atteint pas les 8 à 11 % prévus par l'OCDE pour 2010-11, la croissance de la production coréenne s'en ressentira, du fait de sa sensibilité aux exportations. De plus, une forte variation de la valeur du won aurait un impact sur les exportations. En ce qui concerne l'économie intérieure, l'une des incertitudes tient au calendrier et au rythme des restructurations dans le secteur des entreprises et à leurs effets sur la reprise. La décision qui a été prise de reconduire automatiquement les prêts bancaires aux PME en 2009 a permis à un certain nombre d'entreprises non viables de survivre. Pour ce qui est des éléments positifs, la croissance pourrait être plus forte en 2010 si l'ample contribution positive de la formation de stocks observée au deuxième semestre de 2009 et au premier trimestre de 2010 se poursuit¹⁰.

Le risque intérieur le plus souvent cité concerne l'endettement des ménages, qui est passé à 153 % du revenu disponible (graphique 1.3), à mi-chemin entre les États-Unis (128 %) et le Royaume-Uni (180 %). Cette hausse du taux d'endettement tient à plusieurs facteurs, notamment la baisse des taux d'intérêt réels des prêts aux ménages et le développement des cartes de crédit. La dette est en majeure partie à taux variable, le risque pour les institutions financières étant ainsi transféré aux ménages. Toutefois, une série de facteurs atténuent le risque lié à l'endettement des ménages. *Premièrement*, l'actif financier net des ménages a fait un bond à 182 % en 2009 après une forte baisse en 2008. Les ménages sont ainsi en mesure de rembourser leurs dettes sans actif à aliéner leur patrimoine immobilier en cas d'urgence. *Deuxièmement*, les banques ont accru leurs provisions pour pertes sur prêts, qui sont passées de 8 400 milliards de wons en 2006 à 12 600 milliards à la fin de 2009, bien que 3 000 milliards de wons de prêts improductifs aient été passés par profits et pertes au deuxième semestre de 2009. Dès lors, les banques sont mieux à même de faire face à une augmentation des prêts de qualité inférieure consentis aux ménages. Il existe malgré tout un risque pour les ménages à bas revenu. Selon les données de 2007, le quintile inférieur de revenu ne représentait que 5 % des

Graphique 1.3. **Actif et passif des ménages**

En pourcentage du revenu disponible des ménages¹



1. Secteur « Particuliers » des données de la Banque de Corée sur les flux de financement.

Source : Banque de Corée.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932302378>

emprunts des ménages, mais leur part dans les actifs des ménages était encore plus faible puisqu'elle n'était que de 3 % (tableau 1.2). De plus, le ratio de service de la dette pour le quintile inférieur de revenu (28 %) est deux fois et demie plus élevé que pour le quintile supérieur; d'où une grande vulnérabilité en cas de hausse des taux d'intérêt. Par ailleurs, le niveau élevé d'endettement des ménages s'explique en partie par les emprunts à caractère professionnel des travailleurs indépendants, de sorte que les problèmes d'endettement des ménages pourraient affaiblir l'investissement des entreprises¹¹.

Tableau 1.2. **Situation financière des ménages, par quintile de revenu**
En pourcentage

	Quintile inférieur I	Deuxième quintile II	Troisième quintile III	Quatrième quintile IV	Quintile supérieur V	Total
Part des ménages endettés	24	40	48	53	53	44
Proportion de la dette totale	5	10	16	23	46	100
Proportion de l'actif total	3	7	13	24	52	100
Dette totale/actif financier	12.4	11.0	6.1	4.2	2.8	3.8
Ratio de service de la dette	28	14	12	11	11	..

Source : Kim et al. (2009).

Les perspectives de croissance de l'économie coréenne à plus long terme

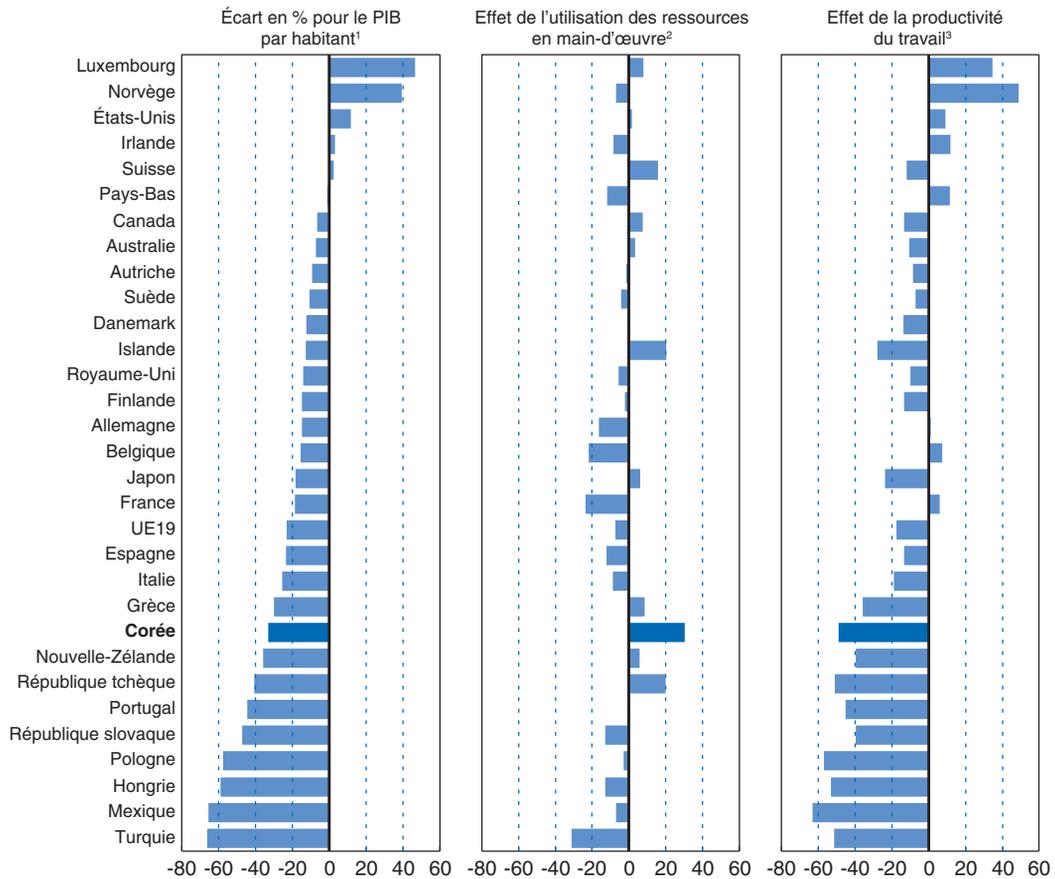
En Corée, le revenu par habitant, qui n'était même pas à mi-hauteur de la moyenne pour la moitié supérieure des pays de l'OCDE en 1991, atteignait deux tiers du niveau moyen en 2008 (graphique 1.4). Pourtant, l'écart reste très marqué malgré la forte contribution de l'apport de main-d'œuvre, supérieure d'un tiers à ce niveau de référence. En conséquence, la productivité du travail par heure travaillée en Corée ne dépasse que la moitié du niveau de référence. L'OCDE estime qu'à l'avenir, le processus de convergence sera freiné par une diminution de l'apport de main-d'œuvre, ce qui tendra à ralentir la croissance potentielle, supérieure à 4 % au début des années 2010. Le nombre d'heures de travail, qui baisse en rythme annuel de 1.5 % depuis 2000, reviendra de 2 256 heures par an en 2008 à un niveau plus proche de la moyenne pour la zone de l'OCDE. De plus, la population coréenne va vieillir plus rapidement que dans la plupart des pays de l'OCDE, avec un doublement de la part des personnes de plus de 65 ans, qui passera de 7 % en 2000 à 14 % en 2018. Pour maintenir le rythme de convergence vers le niveau de revenu par habitant des pays les plus avancés, il faudra réduire l'écart marqué de productivité du travail et atténuer la baisse de l'apport de main-d'œuvre. On verra dans cette section les politiques à mettre en œuvre pour accroître la productivité du travail dans le secteur non manufacturier coréen, en particulier dans les services, puis on s'intéressera aux mesures susceptibles de favoriser l'activité, surtout dans le cas de la population féminine et de la population âgée.

Accroître la productivité dans le secteur non manufacturier

Le secteur des services est d'assez faible dimension en Corée, puisqu'il représentait en 2008 60 % de la valeur ajoutée et 67 % de l'emploi, la Corée se situant ainsi au deuxième rang des pays de l'OCDE où la part des services est la plus faible. Le moteur de l'économie coréenne est le secteur manufacturier : seulement 4 des 30 plus grandes entreprises opèrent dans les services, contre 12 aux États-Unis. Entre 2000 et 2008, la contribution des services marchands à la croissance de la productivité globale en Corée a été l'une des plus faibles dans la zone de l'OCDE et elle a été annulée en partie par la contraction des autres

Graphique 1.4. Les écarts de revenu : explication

En 2008



1. Par rapport à la moyenne simple des 15 pays de l'OCDE ayant le PIB par habitant le plus élevé, sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) de 2008. L'écart en pourcentage pour l'utilisation des ressources en main-d'œuvre et l'écart en pourcentage pour la productivité du travail, si on les additionne, ne correspondent pas exactement à l'écart pour le PIB par habitant, car la décomposition a un caractère multiplicatif.

2. L'utilisation des ressources en main-d'œuvre est mesurée par le nombre total d'heures travaillées par habitant.

3. La productivité du travail est mesurée par le PIB par heure travaillée.

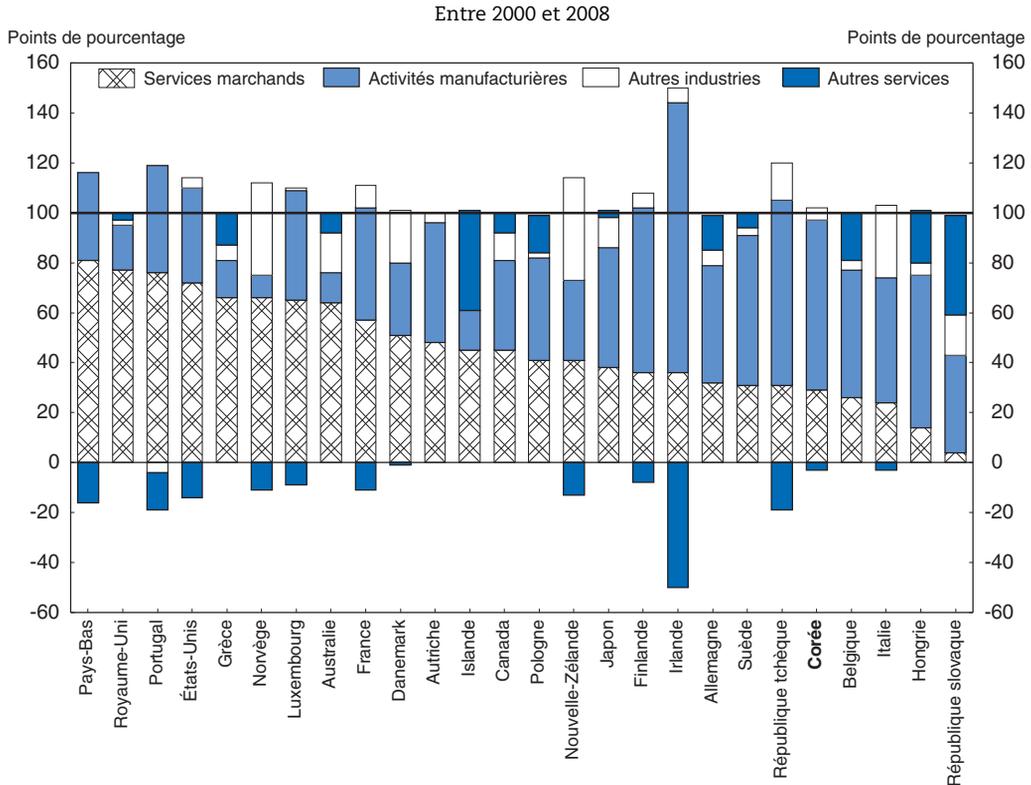
Source : OCDE (2010a), *Objectif croissance*, OCDE, Paris.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932302397>

services (graphique 1.5). En conséquence, la productivité des services en Corée est relativement basse, à 58 % de celle du secteur manufacturier et 44 % du secteur des services aux États-Unis (MOSF, 2009).

Le gouvernement reconnaît que « des réglementations trop strictes entravent également l'investissement et la concurrence » dans les services (MOSF, 2009). Il est en outre préoccupé par le déficit commercial pour les services, qui est passé de 0.7 % du PIB en 2000 à 2.1 % en 2009, mais qui ne devrait pas poser de problème puisqu'il tient au net avantage comparatif de la Corée dans le secteur manufacturier. La balance courante de la Corée dégage en moyenne un excédent de 1.8 % du PIB depuis 2000, et cet excédent est encore supérieur aujourd'hui, ce qui veut dire qu'une amélioration du solde extérieur n'est pas nécessaire. Le principal objectif devrait être de créer des emplois et de stimuler la demande intérieure en favorisant le développement des services. L'expérience montre que l'ouverture des marchés permet à de nouvelles entreprises, par exemple des transporteurs aériens à bas coûts, d'offrir de nouveaux

Graphique 1.5. Contribution du secteur des services à la croissance de la productivité



Source : OCDE, Base de données DSTI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932302416>

services et d'ouvrir ainsi de nouveaux débouchés à la demande de consommation. Une demande intérieure plus vigoureuse réduirait la haute dépendance de la Corée à l'égard de l'exportation et sa vulnérabilité en cas de choc extérieur, ce qui aurait également des retombées bénéfiques pour les autres pays. De même, des services plus efficaces profiteraient aussi aux autres activités, en particulier manufacturières, qui font appel au secteur des services. Autrement dit, renforcer la compétitivité et le dynamisme aurait un double impact.

Le gouvernement a lancé en mai 2009 une initiative majeure dans le domaine des services. L'un des objectifs est d'égaliser les conditions entre les services et les activités manufacturières, qui bénéficient de plus d'avantages fiscaux, d'aides budgétaires et d'aides aux PME. Il s'agit, par exemple, d'accorder davantage de garanties publiques de crédit pour les services à base de connaissances. Pour accroître les aides aux PME dans le secteur des services, le gouvernement a largement assoupli les conditions que doivent remplir les PME pour être considérées comme des entreprises de services¹². Toutefois, pour assurer un traitement plus égal entre les activités de services et les activités manufacturières, il vaudrait mieux réduire les avantages accordés aux entreprises manufacturières, ce qui diminuerait le coût budgétaire, et les distorsions que créent probablement les aides budgétaires et les dépenses fiscales.

En outre, le gouvernement a sélectionné en janvier 2009 cinq secteurs de services : santé, éducation, financements verts (chapitre 5), contenus et les logiciels, congrès et tourisme (tableau 1.3). Une stratégie de développement a été élaborée pour chacune de ces activités (Conseil national de la science et de la technologie, 2009). En mai 2009 a été lancée une nouvelle initiative visant neuf activités de services, en vue de créer des emplois de

Tableau 1.3. **Nouveaux secteurs à fort potentiel de croissance désignés en janvier 2009**

Secteur	Nouvelles sources de croissance
Technologies vertes	<ul style="list-style-type: none"> ● Nouvelles énergies renouvelables ● Énergies sobres en carbone ● Technologies de l'eau ● Applications des LED ● Systèmes de transport verts ● Villes vertes de haute technologie
Hautes technologies convergentes	<ul style="list-style-type: none"> ● Convergence médias/communication ● Systèmes informatiques convergents ● Applications robotiques ● Convergence nouveaux matériaux et nanotechnologies ● Biomédecine et appareils médicaux ● Agroalimentaire à forte valeur ajoutée
Services à forte valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> ● Services mondiaux de santé ● Services mondiaux d'éducation ● Financements verts ● Contenus et logiciels ● Congrès et tourisme

Source : Conseil national de la science et de la technologie (2009).

haute qualité et de soutenir l'activité économique. Cinq domaines (services médicaux, logistique, conseil, services de conception et services informatiques) ont été choisis en raison de leur haute valeur ajoutée et de leur fort potentiel de croissance. Les quatre autres (éducation, fourniture de contenus, télédiffusion et communications, services de soutien à l'emploi) ont été retenus parce qu'ils offrent des perspectives de création des emplois et de réduction du déficit commercial pour les services (MOSF, 2009).

Certaines mesures plus importantes et moins risquées que celles axées spécifiquement sur les services visent, de manière plus générale, à renforcer la concurrence dans les services en éliminant les obstacles intérieurs à l'entrée, en accélérant la réforme de la réglementation, en améliorant la politique de la concurrence et en réduisant les obstacles aux échanges et aux entrées d'investissements directs étrangers, conformément aux recommandations faites dans l'*Étude économique de la Corée* de 2008 (encadré 1.1). Le gouvernement est parvenu à réduire les obstacles à l'entrée, comme en témoigne la remontée de la Corée dans le classement mondial concernant le « coût de création d'une entreprise » : le pays passe de la 126^e à la 53^e place pour l'année allant de mai 2008 à mai 2009, selon une étude de la Banque mondiale (tableau 1.4). Ce progrès tient à l'assouplissement de l'obligation de capital minimum et à la diminution du nombre, des délais et du coût des formalités de création d'une entreprise, même si chacun des indicateurs reste supérieur à la moyenne de l'OCDE. La Commission coréenne de la concurrence (KFTC) s'est elle aussi employée à éliminer les mesures qui limitent l'entrée et nuisent au bien-être des consommateurs. *Premièrement*, elle a recensé 68 réglementations anticoncurrentielles émanant des administrations infranationales, qui ont pris l'engagement d'améliorer près de la moitié de ces réglementations. *Deuxièmement*, la KFTC a analysé 60 réglementations relatives à l'entrée sur le marché qui faussent la structure des marchés, et elle a conclu un accord avec les organismes publics concernés pour l'amélioration de 26 de ces réglementations. Certes, la KFTC a enregistré certains succès, mais la moitié des mesures anticoncurrentielles qu'elle a recensées n'ont pas été modifiées, ce qui montre que l'action en faveur de l'industrie prime sur la concurrence dans bon nombre de secteurs.

Encadré 1.1. Bilan des réformes structurelles : renforcer la croissance de la productivité dans le secteur des services

Recommandations de l'Étude de 2008	Mesures prises ou proposées par les autorités
Assurer un environnement favorable aux activités de services	
Réduire les aides aux PME, notamment les subventions, les aides financières, les garanties de crédit et les avantages fiscaux afin que ces entreprises soient moins tributaires de ce soutien.	Les aides publiques aux PME ont été sensiblement augmentées en 2009 avec la hausse des subventions, l'élargissement des garanties de crédit et les mesures destinées à favoriser les prêts bancaires aux PME.
Éliminer les discriminations à l'encontre des activités de services en les faisant bénéficier de l'égalité de traitement avec les activités manufacturières.	La définition des PME dans le secteur des services a été assouplie afin que plus d'entreprises bénéficient d'avantages fiscaux et d'aides financières.
Créer un système efficient d'enregistrement de la propriété intellectuelle et des biens incorporels et protéger correctement la propriété intellectuelle pour favoriser les investissements immatériels.	Une loi concernant la violation des droits d'auteur sur l'Internet a été adoptée en juillet 2009 et les mesures de lutte contre la contrefaçon de produits ont été améliorées.
Accélérer la réforme de la réglementation	
Développer le recours aux évaluations d'impact des réglementations (EIR) et aux consultations publiques afin d'améliorer la qualité de la réglementation, et adopter une politique précisant expressément qu'une réglementation ne pourra être mise en place que si les avantages qu'elle procure en justifient le coût.	Des lignes directrices concernant les EIR ont été mises en place en décembre 2008.
Accélérer la réforme de la réglementation pour réduire les obstacles à l'entrée et les réglementations qui limitent la concurrence et étendre les réformes à des domaines supplémentaires, notamment la politique industrielle et la politique régionale.	La Commission coréenne de la concurrence (KFTC) a recensé 60 réglementations faisant obstacle à l'entrée sur le marché et a conclu un accord avec les ministères concernés pour améliorer 26 de ces réglementations. Le délai et le coût de création d'une entreprise ont été sensiblement réduits.
Créer dans le cadre de l'Assemblée nationale un mécanisme visant à assurer la qualité réglementaire des projets et propositions de loi.	Aucune mesure prise.
Étendre au niveau national les réformes réussies dans les zones spéciales et mettre fin progressivement à la politique de zones spéciales.	Aucune mesure prise.
Améliorer le cadre de la concurrence	
Renforcer l'effet dissuasif des amendes administratives et des sanctions pénales, y compris celles frappant les personnes.	Le nombre d'affaires donnant lieu à des sanctions pénales est passé de 33 en 2008 à 43 en 2009 et le montant des amendes administratives a augmenté de 36 %.
Doter la KFTC de pouvoirs d'enquête contraignants en vue de faire mieux respecter les lois.	Aucune mesure prise.
Réduire les dérogations au droit de la concurrence et les mesures préférentielles qui subsistent, en particulier celles dont bénéficient les PME.	Aucune mesure prise.
Intensifier la concurrence internationale	
Promouvoir les entrées d'IDE en mettant fin aux restrictions aux prises de participation étrangères et en améliorant le climat des affaires.	En juillet 2009, les investisseurs étrangers ont été autorisés à détenir jusqu'à 20 % du capital des entreprises qui fournissent des contenus pour la diffusion multimédia sur Internet.
Libéraliser la réglementation des marchés de produits, qui a tendance à décourager les investisseurs étrangers potentiels.	En 2009, 175 réglementations limitant l'implantation, les installations, etc., dans les secteurs considérés comme de nouvelles sources de croissance ont été assouplies ou abrogées.
Utiliser les accords de libre-échange pour renforcer la concurrence dans les services et pour réduire les entraves au commerce.	L'accord de libre-échange entre la Corée et l'UE a été paraphé en octobre 2009. L'accord général de partenariat économique entre la Corée et l'Inde, qui couvre les services, est entré en vigueur en 2010.
Éliminer les restrictions et intensifier la concurrence dans les principales activités de services	
Télécommunications	
Préserver dans la pratique l'indépendance et la transparence des décisions réglementaires de la KCC, comme le prévoit la loi.	Aucune mesure prise.
Assouplir les restrictions aux investissements étrangers.	Aucune mesure prise.
Libéraliser encore les conditions d'entrée pour les services de réseau.	Aucune mesure prise.
Adopter un système d'enchères pour l'attribution du spectre tout en favorisant la création d'un marché secondaire.	Un projet de loi a été déposé en janvier 2009 afin d'autoriser les opérateurs à choisir entre le système actuel de redevances et un système d'enchères.
Libéraliser la réglementation concernant la télévision par câble afin d'harmoniser les conditions de concurrence avec les services convergés de télévision IP.	Les limitations concernant la part du marché de la télévision par câble et le nombre de stations de CATV pouvant être détenues par un seul opérateur ont été assouplies à la fin de 2008.
Services aux entreprises	
Éliminer les contraintes injustifiées à l'entrée, à l'exercice, à la publicité et aux prises de participation étrangères, conformément aux principes énoncés par l'OCDE pour la réglementation des services aux entreprises.	Aucune mesure prise.
Favoriser la concurrence internationale en développant la reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger.	L'accord de libre-échange entre la Corée et les États-Unis autorisera les avocats américains à donner des conseils sur le droit américain et le droit international.
Relever et, finalement, supprimer le plafonnement du nombre d'étudiants en droit et de personnes admises à passer l'examen du Barreau.	Le nombre de nouveaux entrants dans la profession juridique a été ramené de 2 000 à 1 000 en 2010, mais il sera porté à 2 300 en 2012.

Tableau 1.4. **Délai et coût de la création d'une entreprise**
Du pays le moins restrictif au pays le plus restrictif

	Classement mondial 2009	Classement mondial 2008	Nombre de formalités	Délai (jours)	Coût (% du revenu par habitant)	Capital minimum (% du revenu par habitant)
Nouvelle-Zélande	1	1	1	1	0.4	0.0
Canada	2	2	1	5	0.4	0.0
Australie	3	3	2	2	0.8	0.0
États-Unis	8	6	6	6	0.7	0.0
Irlande	9	5	4	13	0.3	0.0
Royaume-Uni	16	8	6	13	0.7	0.0
France	22	14	5	7	0.9	0.0
Danemark	28	16	4	6	0.0	38.6
Finlande	30	18	3	14	0.9	7.2
Belgique	31	20	3	4	5.3	19.4
Islande	33	17	5	5	3.0	15.8
Norvège	35	33	5	7	1.9	18.7
Hongrie	39	27	4	4	8.0	10.2
Suède	43	30	3	15	0.6	28.5
Corée	53	126	8	14	14.7	0.0
Turquie	56	43	6	6	14.2	9.5
Portugal	60	34	6	6	6.4	33.5
Rép. slovaque	66	48	6	16	2.0	23.8
Chili	69	55	9	27	6.9	0.0
Pays-Bas	70	51	6	10	5.6	49.4
Suisse	71	52	6	20	2.0	26.4
Luxembourg	72	69	6	24	1.8	19.9
Italie	75	53	6	10	17.9	9.7
Allemagne	84	102	9	18	4.7	0.0
Mexique	90	115	8	13	11.7	8.9
Japon	91	64	8	23	7.5	0.0
Rép. tchèque	113	86	8	15	9.2	30.5
Pologne	117	145	6	32	17.9	15.3
Autriche	122	104	8	28	5.1	52.0
Grèce	140	133	15	19	10.9	21.4
Espagne	146	140	10	47	15.0	12.8
Moyenne			5.9	13.9	5.7	14.6

Source : Banque mondiale (2009), *Doing Business* 2010.

Renforcer les liens avec l'économie mondiale est un autre moyen d'accélérer la croissance de la productivité dans les services. La mondialisation des services trouve son origine dans le progrès technique, notamment les réseaux à haut débit et la numérisation, et aussi dans la réforme de la réglementation et la libéralisation des échanges. Malgré une ouverture de plus en plus marquée, la Corée reste peu intégrée à l'économie mondiale du point de vue du taux de pénétration des importations, de la part des travailleurs étrangers et des entrées d'IDE (*Étude économique de la Corée* de 2007). Les autorités coréennes ont pris des mesures pour intensifier la concurrence internationale dans les services en prenant part à un plus grand nombre d'accords de libre-échange depuis 2004 :

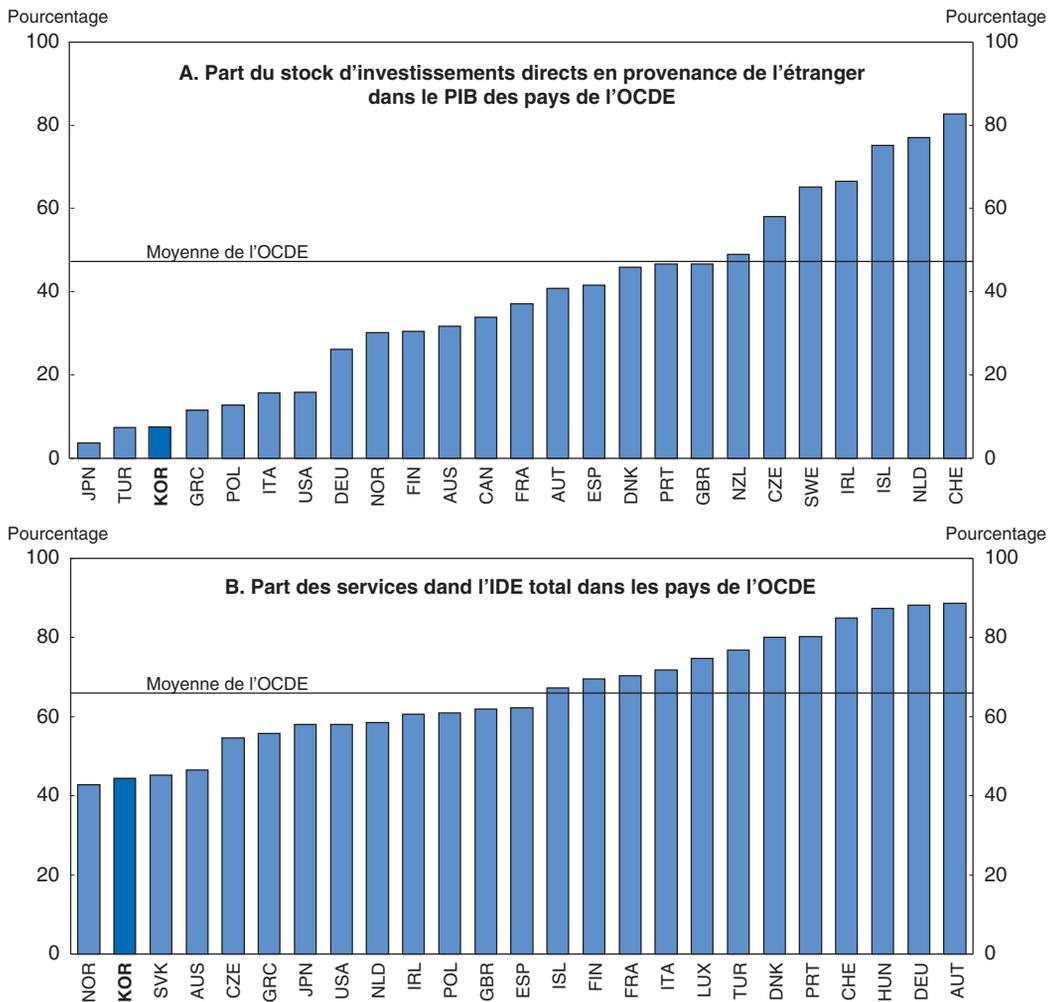
- La Corée a cinq accords en vigueur, couvrant environ 15 % de ses échanges internationaux, avec le Chili (2004), Singapour (2006), l'AELE (2006) et l'ASEAN (2006, avec élargissement aux services en 2009), plus un accord complet de partenariat économique avec l'Inde (2010), qui s'applique à 163 professions, dont les spécialistes en informatique et en techniques de gestion.

- La Corée a signé ou paraphé des accords avec les États-Unis (2007) et l'UE (2009), qui sont en attente de ratification. Ces accords se traduiront par une large libéralisation dans les services professionnels, notamment ceux du droit et de la comptabilité, des transports, de la distribution, de la construction et de la finance.
- La Corée négocie actuellement des accords avec l'Australie, le Canada, la Colombie, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et le Conseil de coopération du Golfe.
- Des accords de libre-échange sont à l'étude avec la Chine, Israël, la Turquie, la Russie, le Mercosur et l'Union douanière d'Afrique australe.

L'action menée pour libéraliser le commerce international par le biais d'accords de libre-échange pourrait également accroître le stock d'investissements directs en provenance de l'étranger, qui ne dépassait pas 8 % du PIB en 2008, deux pays seulement dans la zone de l'OCDE ayant un stock plus faible (graphique 1.6). De plus, la Corée compte parmi les quatre pays de l'OCDE où la part de l'IDE dans les services est inférieure à la moitié du stock total d'IDE. Par conséquent, le stock d'IDE dans les services ne représente que 4 % du PIB de la

Graphique 1.6. **Stock d'investissements directs en provenance de l'étranger : comparaison internationale**

En 2008 ou dernière année connue



Source : OCDE, Base de données des indicateurs de la mondialisation économique.

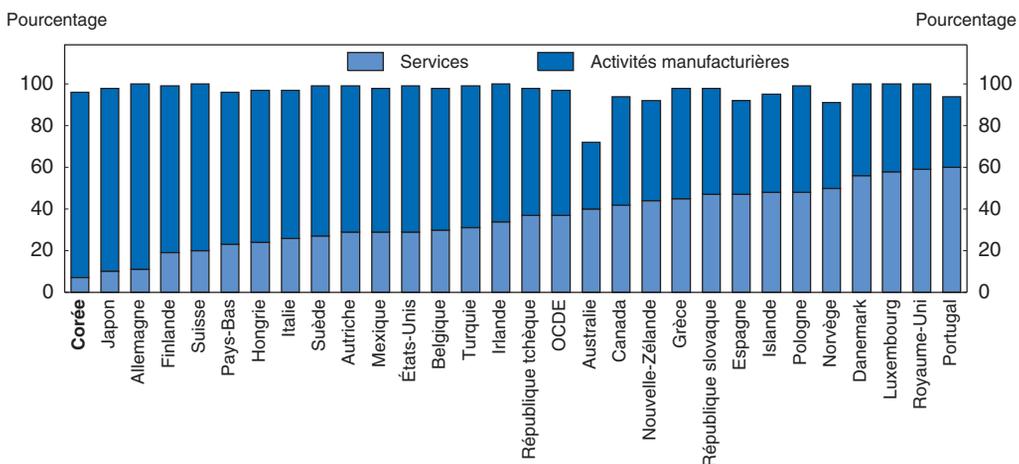
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932302435>

Corée, contre 28 % en moyenne dans la zone de l'OCDE. Les entrées d'IDE ont augmenté de 11.4 % en 2008, inversant ainsi une longue tendance à la baisse, et ont diminué de moins de 2 % en 2009 malgré la contraction massive de l'économie mondiale. Pour encourager les entrées d'investissements directs, il faudrait que la Corée assouplisse encore ses restrictions à l'IDE, notamment en ce qui concerne les plafonds de prise de participation dans les principaux services, et aussi qu'elle libéralise sa réglementation des marchés de produits¹³. Par ailleurs, il est essentiel de promouvoir un environnement propice à l'investissement étranger, et donc d'encourager les fusions et acquisitions transnationales, d'accroître la transparence de la fiscalité et des réglementations et de réformer le marché du travail (voir plus loin). Il faudrait aussi un traitement plus équilibré des activités manufacturières et des activités de services dans les six zones franches économiques. Alors que toutes les activités manufacturières ont droit à des avantages, notamment des allègements d'impôts et des aides locatives, la logistique, le tourisme, l'éducation, la R-D et les services médicaux sont les seules activités de services à y avoir droit. Enfin, il ne faudrait pas qu'en mettant l'accent sur les zones spéciales, les autorités coréennes perdent de vue la première priorité, améliorer l'environnement des entreprises.

Une concurrence accrue dans les services tant à l'intérieur qu'à l'extérieur favoriserait également l'innovation. La Corée est à l'avant-garde pour la R-D, source importante d'innovation, y consacrant 3.2 % de son PIB en 2007, ce qui la place au quatrième rang dans la zone l'OCDE. Cependant, les activités de services ne représentent en Corée que 7 % de la R-D du secteur privé; cette proportion, la plus faible dans la zone de l'OCDE, est bien inférieure à la moyenne de 35 % (graphique 1.7). Le gouvernement, tout en intensifiant la concurrence, devrait axer davantage ses mesures en faveur de l'innovation sur les entreprises du secteur des services et sensibiliser davantage ce secteur aux dispositifs publics en place. Il faudrait également renforcer les liens entre les entreprises des services et les établissements publics de recherche. En définitive, c'est en grande partie grâce à son innovation dans le secteur manufacturier que la Corée a connu un développement économique exceptionnel ces cinquante dernières années. Ce qui doit être prioritaire maintenant, c'est d'étendre à d'autres pans de l'économie, notamment les services, ce rythme rapide d'innovation.

Graphique 1.7. Dépenses de R-D dans les activités manufacturières et dans les activités de services

Dépenses des entreprises pour la R-D, par secteur, en 2007 ou pour la dernière année connue



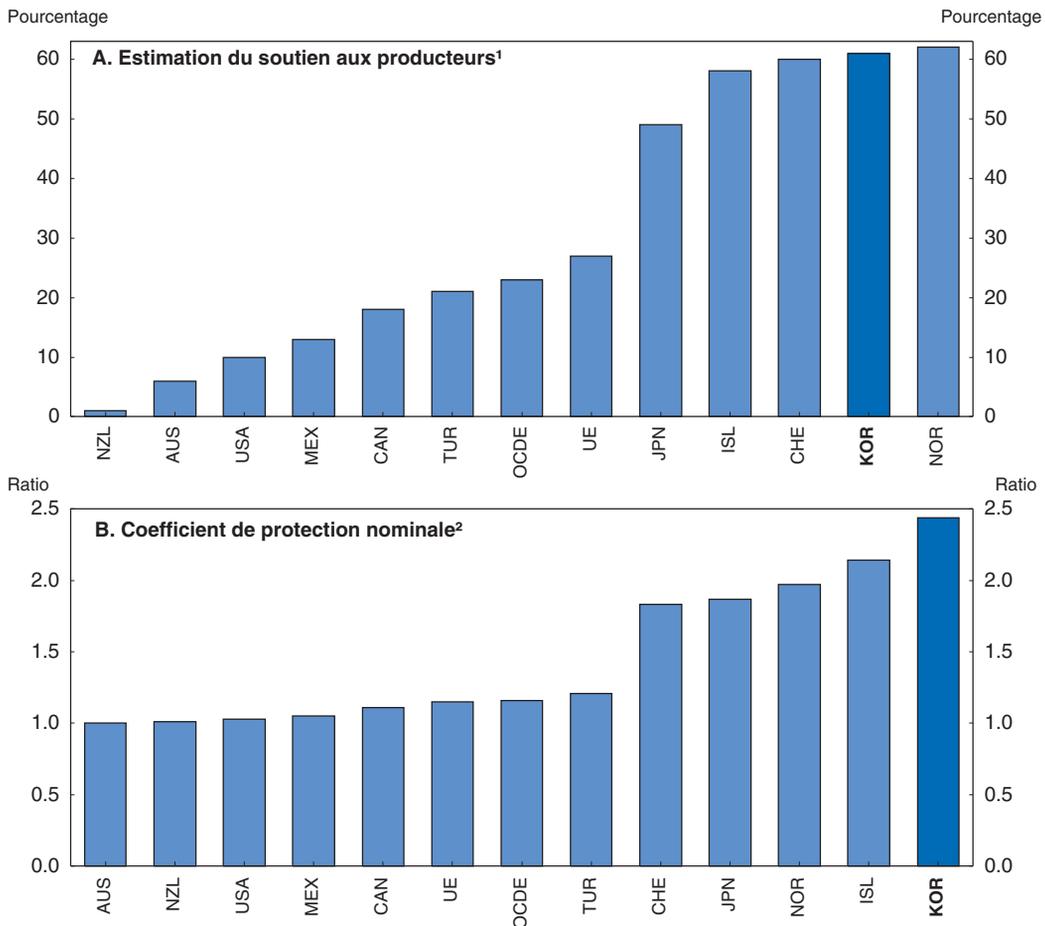
Source : OCDE, Base de données DSTI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932302454>

L'agriculture, autre secteur coréen à faible productivité, perçoit beaucoup d'aides qui imposent une lourde charge aux consommateurs. Bien que le soutien à l'agriculture, mesuré par l'estimation en pourcentage du soutien aux producteurs (ESP), soit revenu de 70 % de la valeur de la production agricole en 1986-88 à 61 % en 2006-08, il reste nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE, qui s'établit à 23 % (graphique 1.8). Le soutien total à l'agriculture a représenté 2.9 % du PIB au cours de cette période, si bien que les consommateurs payaient plus de deux fois le prix mondial des produits agricoles (partie B). En 2008, le soutien des prix du marché, qui fausse la production et les échanges, représentait 87 % du soutien accordé en Corée, contre 47 % dans la zone de l'OCDE. Il faudrait remplacer ce soutien par des aides directes aux producteurs, ce qui fausserait moins la production et les échanges. Certes, les accords de libre-échange contribuent à ouvrir le marché, mais ils prévoient un traitement spécial pour les produits agricoles. L'accord entre la Corée et les pays de l'ASEAN, par exemple, exclut le riz et comporte un régime spécial pour d'autres grands produits agricoles considérés comme « hypersensibles ».

Graphique 1.8. **Soutien à l'agriculture : comparaison internationale**

Moyenne pour 2006-08



1. L'ESP est un indicateur de la valeur des transferts monétaires à l'agriculture liés aux politiques agricoles. Il correspond à la part de la valeur totale de la production aux prix intérieurs à la production.
2. Le coefficient de protection nominale mesure la protection du marché définie comme le rapport entre les prix moyens payés par les consommateurs et les prix internationaux.

Source : OCDE (2009a), *Les politiques agricoles dans les pays de l'OCDE 2009 : Suivi et évaluation*, Paris, OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932302473>

Le gouvernement s'emploie à renforcer les liens entre l'agriculture et les industries alimentaires en prenant des mesures pour rendre plus compétitives les exploitations agricoles et les organisations de producteurs. Mais cela ne suffit pas pour attirer des entreprises dont l'activité principale n'est pas l'agriculture et faciliter l'apparition de nouvelles formes d'entreprise dans le secteur agricole (OCDE, 2009a).

Réforme du marché du travail

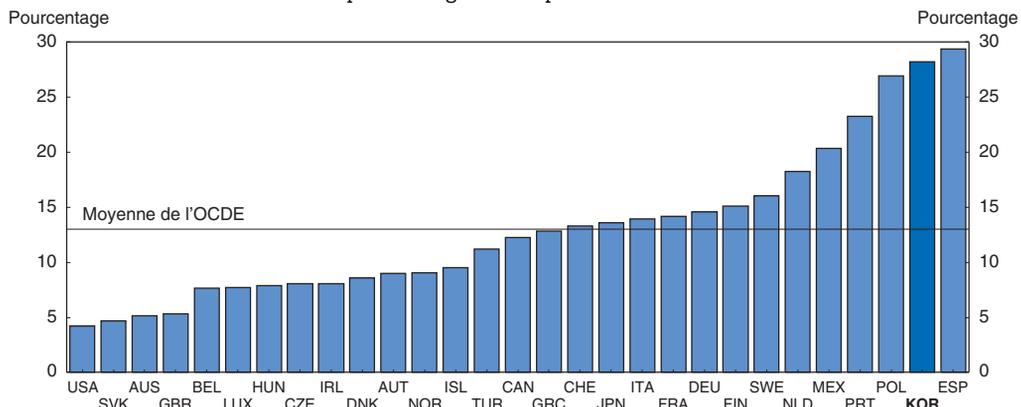
Réduire la part considérable des travailleurs non réguliers

L'un des grands problèmes du marché du travail réside dans son dualisme grandissant : la part des « travailleurs non réguliers » dépasse désormais un tiers des salariés. Le concept de travailleur non régulier recouvre les travailleurs titulaires d'un contrat à durée déterminée, les travailleurs à temps partiel (ceux qui travaillent moins d'heures que les travailleurs à temps plein) et les travailleurs atypiques (les travailleurs recrutés par les agences de travail temporaire, les travailleurs à domicile, etc.). La principale composante de l'emploi non régulier est constituée par les travailleurs temporaires, dont la part dans l'emploi est passée de 16,6 % en 2001 à 28 % en 2007, la deuxième par ordre d'importance de la zone de l'OCDE (graphique 1.9). Selon des enquêtes, les entreprises embauchent des travailleurs non réguliers afin de réduire les coûts de main-d'œuvre et d'accroître la flexibilité de l'emploi, du fait de la difficulté de licencier des travailleurs réguliers (OCDE, 2007). D'après une étude, la productivité des travailleurs non réguliers est inférieure de 22 % à celle des travailleurs réguliers, alors que leurs salaires sont inférieurs de 44 % (Fédération des employeurs coréens, 2006). En outre, les entreprises supportent moins de charges sociales pour les travailleurs non réguliers en raison des lacunes de la couverture de l'assurance sociale; en 2009, la part des travailleurs non réguliers ayant une activité salariée était de 38,2 % pour le Système national de retraite, de 42,7 % pour le Système d'assurance chômage et de 43,4 % pour l'Assurance-maladie nationale.

La forte proportion de travailleurs temporaires freine la croissance car elle accroît la rotation de la main-d'œuvre et réduit donc la formation dispensée par l'entreprise, qui joue un rôle très important en Corée. Cela accentue en outre les problèmes d'équité puisque les travailleurs non réguliers sont soumis à une précarité de l'emploi, à des discriminations salariales et à une moindre protection sociale. Pour réduire ce dualisme, il faut limiter les

Graphique 1.9. **Emploi temporaire : comparaison internationale**

En pourcentage de l'emploi total en 2008¹



1. L'année de référence est 2001 pour la Grèce, 2004 pour le Mexique, 2005 pour les États-Unis, 2006 pour l'Australie et 2007 pour la Corée.

Source : Base de données des Perspectives de l'emploi de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932302492>

incitations qui encouragent les entreprises à recruter des travailleurs non réguliers. L'une des priorités est de libéraliser la protection de l'emploi des travailleurs réguliers de façon que les entreprises puissent bénéficier de la flexibilité voulue sans dépendre autant des travailleurs non réguliers (encadré 1.2). En deuxième lieu, il faut accroître la couverture des travailleurs non réguliers par le filet de protection sociale, de façon à améliorer l'équité et à resserrer

Encadré 1.2. Bilan des réformes structurelles : le marché du travail

Recommandations de l'Étude 2008	Initiatives prises ou proposées par les autorités
<p>Inverser la tendance à l'accentuation du dualisme du marché du travail</p> <p>Libéraliser la législation en matière de protection de l'emploi pour les travailleurs réguliers pour réduire l'incitation des entreprises à embaucher des travailleurs non réguliers à des fins de flexibilité de l'emploi.</p> <p>Élargir la couverture des systèmes d'assurance sociale de façon que les entreprises soient moins incitées à embaucher des travailleurs non réguliers et à assurer une meilleure protection de ces travailleurs.</p> <p>Veiller à ce que la nouvelle loi visant à protéger les travailleurs non réguliers ne ralentisse pas la progression de l'emploi.</p>	<p>Aucune mesure prise. La Commission du développement économique et social, créée en juin 2009, étudie les moyens d'améliorer les institutions et pratiques concernant le marché du travail.</p> <p>Le recouvrement des cotisations d'assurance sociale pour les retraites, la santé, les soins de longue durée, l'emploi et les accidents du travail a été confié à une seule agence, ce qui peut améliorer la couverture des travailleurs non réguliers et des petites entreprises.</p> <p>Les professions touchées par des licenciements massifs peuvent être exemptées de la limite des deux ans pour les travailleurs titulaires de contrats à durée déterminée.</p>
<p>Augmenter le taux d'activité des femmes, tout en encourageant la fertilité</p> <p>Accroître l'offre de services de qualité en matière de garde des enfants, en assouplissant les contrôles de prix pour les prestataires du secteur privé.</p> <p>Rallonger le congé de maternité et faire en sorte que les personnes remplissant les conditions requises puissent prendre un congé de maternité ou un congé parental, tout en encourageant l'augmentation du nombre de lieux de travail prenant en compte les obligations familiales.</p> <p>Réduire le recours aux salaires fondés sur l'ancienneté et inverser le dualisme du marché du travail pour assurer de meilleures possibilités d'emploi aux femmes.</p>	<p>Aucune mesure prise.</p> <p>Le congé parental a été étendu des salariés ayant des enfants de 3 ans au plus à ceux dont les enfants sont trop jeunes pour être scolarisés dans l'enseignement primaire.</p> <p>Le système de versement d'indemnités aux travailleurs âgés dont le salaire diminue dans le cadre du <i>Peak-wage system</i> a été rendu permanent en 2009. Un institut de recherche public offre des services de conseil afin d'aider à la généralisation des salaires fondés sur les performances.</p>
<p>Améliorer les perspectives d'emploi des jeunes</p> <p>Réduire les inadéquations entre les compétences acquises dans l'enseignement supérieur et celles requises sur le marché du travail, en établissant des liens plus étroits entre les universités et les entreprises.</p> <p>Améliorer la qualité de l'enseignement supérieur en stimulant la concurrence, grâce à une plus grande transparence sur les performances des établissements d'éducation, un renforcement des procédures d'accréditation et une réforme de la réglementation.</p> <p>Accroître le soutien public aux universités à mesure que le nombre d'étudiants dans les établissements d'enseignement élémentaire et secondaire diminue.</p> <p>Réduire le nombre de jeunes ne se trouvant ni dans l'éducation ni dans l'emploi ou la formation en inversant la hausse tendancielle de l'emploi non régulier.</p> <p>Améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation publique pour réduire la demande de cours de soutien après l'école, notamment en alignant mieux les salaires des enseignants sur le revenu moyen.</p> <p>Donner suite au plan visant à accroître le nombre d'établissements indépendants, de façon à encourager à la fois l'efficacité et la qualité.</p>	<p>Des accords prévoyant des actions de formation conjointes entre les entreprises et les écoles polytechniques ont été mis en œuvre et des programmes spéciaux de formation pour les diplômés des universités ont été mis en place dans les écoles polytechniques.</p> <p>Le gouvernement a mis en place un système de divulgation d'informations concernant les universités, qui oblige les universités à divulguer leurs principaux résultats depuis la fin de 2008. Un système d'évaluation et d'accréditation des universités est en cours de mise en œuvre en 2010.</p> <p>Les dépenses publiques dans ce domaine sont augmentées de 22 % entre 2008 et 2010.</p> <p>Le Projet « Nouveau départ pour la jeunesse » a été lancé en 2009, avec un budget de 17 milliards de wons, afin d'intégrer dans la population active les jeunes adultes ayant une formation et une expérience professionnelle insuffisantes.</p> <p>Le gouvernement a lancé un certain nombre d'initiatives, notamment le « plan d'autonomisation des établissements scolaires » en 2009, un système d'évaluation des enseignants en 2010 et l'établissement d'une liste d'établissements de haute qualité où les élèves n'ont pas besoin de cours de soutien après l'école.</p> <p>Le gouvernement a mis en place, en 2009, un système d'établissements secondaires « privés autonomes », qui compte 25 établissements de ce type.</p>
<p>Promouvoir l'emploi des seniors</p> <p>Abolir le système de retraite obligatoire, afin de contribuer à réduire les liens entre les salaires et l'ancienneté.</p> <p>Éliminer progressivement l'indemnité de retraite en accélérant l'introduction de plans de retraite d'entreprise.</p> <p>Améliorer les politiques actives du marché du travail en privilégiant la formation plutôt que les subventions salariales et la création directe d'emplois.</p>	<p>Le gouvernement a apporté son aide financière au titre des coûts de consultation de 33 sociétés introduisant le <i>Wage Peak System</i> en 2009.</p> <p>Un projet de loi destiné à simplifier l'introduction de pensions d'entreprise a été soumis à l'Assemblée nationale et il deviendrait le régime par défaut des nouvelles entreprises.</p> <p>Un programme visant à aider les chômeurs âgés à retrouver un emploi a formé 700 personnes en 2009 et il devrait en former 3 000 en 2010.</p>

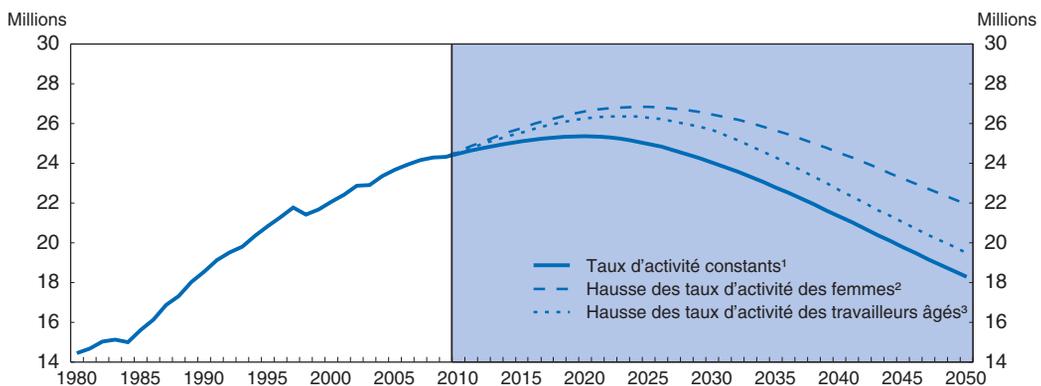
l'écart de coûts de main-d'œuvre. Enfin, il convient de développer les possibilités de formation des travailleurs non réguliers pour améliorer leurs perspectives d'emploi. En proportion du PIB, les dépenses publiques consacrées à des programmes de formation professionnelle en Corée figurent en effet parmi les plus faibles de la zone de l'OCDE.

Accroître le taux d'activité des femmes

Le vieillissement démographique constitue un autre défi pour la Corée. De fait, d'après les projections démographiques officielles, l'augmentation du taux de dépendance des personnes âgées à l'horizon 2050 devrait être la plus forte de la zone de l'OCDE (graphique 4.8). Si les taux d'activité restaient à leur niveau actuel pour chaque groupe d'âge, la population active plafonnerait à 25.4 millions en 2020 avant de diminuer de plus d'un quart pour revenir à quelque 18 millions d'ici 2050 (graphique 1.10). Il n'y aurait plus alors que 1.1 actif pour une personne âgée, contre 4.7 en 2009, ce qui donne à penser que le financement des dépenses sociales ferait peser une lourde charge sur les travailleurs. Une solution pour alléger cette contrainte démographique pourrait résider dans l'immigration, bien que les entrées aient été jusqu'ici strictement limitées. De fait, les travailleurs étrangers ne représentent qu'environ 1 % de la population active en Corée, bien moins que la moyenne de l'OCDE qui est de 10 % (OCDE, 2007).

La principale stratégie consisterait à relever le taux d'activité des femmes, qui est relativement faible. Pour les femmes de 25 à 54 ans, le taux était de 62 % en 2009, soit l'un des quatre plus faibles de la zone de l'OCDE, loin derrière les taux de plus de 80 % affichés par certains pays de l'OCDE (graphique 1.11). Si le taux d'activité des femmes en Corée se rapprochait du taux d'activité actuel des hommes pour chaque groupe d'âge d'ici à 2050, la population active resterait de l'ordre de 22 millions, près de 20 % de plus que dans le cas de taux d'activité inchangés (graphique 1.10). Le faible taux d'activité des femmes en Corée s'explique par un certain nombre de facteurs. *Premièrement*, l'écart de salaires entre hommes et femmes est l'un des plus importants de la zone de l'OCDE en raison de la forte présence des femmes dans l'emploi non régulier, de la tradition des salaires à l'ancienneté et de la

Graphique 1.10. **Projections à long terme de la population active**



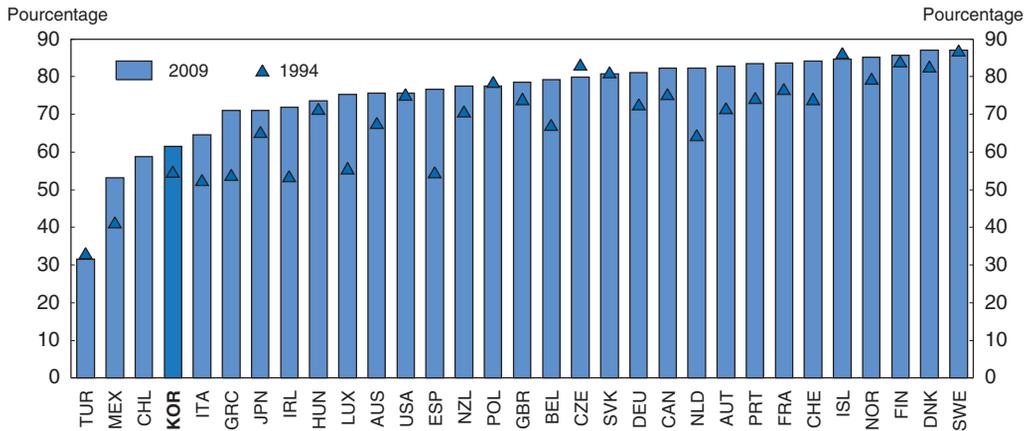
1. Les taux d'activité des hommes et des femmes sont censés demeurer à leur niveau actuel pour chaque groupe d'âge.
2. Les taux d'activité des femmes sont censés atteindre les taux d'activité actuels des hommes dans chaque groupe d'âge en 2050.
3. Les taux d'activité sont censés converger en 2030 vers la valeur maximum de l'OCDE pour chaque sexe et chaque groupe d'âge au delà de 50 ans, tandis que les taux d'activité des travailleurs plus jeunes demeurent à leurs niveaux actuels.

Source : OCDE calculs reposant sur les projections démographiques de l'Office national de la statistique de Corée.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932302511>

Graphique 1.11. **Taux d'activité des femmes : comparaison internationale**

Taux en 2009 pour les femmes de 25 à 54 ans

Source : OCDE (2010d), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2010*, OCDE, Paris.StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932302530>

faible part des emplois de cadres revenant aux femmes. Deuxièmement, le pays manque de structures de garde des enfants. Selon une enquête officielle (ministère du Travail, 2008), plus de 60 % des femmes ont répondu que le problème de « prise en charge des enfants » constituait le principal obstacle à leur activité. Troisièmement, la brièveté (90 jours) et la couverture des congés de maternité pèsent sur l'emploi des femmes. Quatrièmement, du fait de la longueur de la durée du travail en Corée, il est difficile de concilier emploi rémunéré et responsabilités familiales, ce qui décourage l'emploi des femmes. Malgré l'introduction progressive de la semaine de 40 heures depuis 2004, la durée annuelle du travail en Corée reste supérieure de plus d'un tiers à la moyenne de l'OCDE.

Il est essentiel de régler ces problèmes afin de stimuler l'activité des femmes et d'atténuer l'impact du vieillissement démographique. Premièrement, pour réduire les disparités hommes-femmes, il faut régler la question des travailleurs non réguliers et encourager le passage à un système de rémunération en fonction des résultats. Deuxièmement, il faut accroître la disponibilité et la qualité des formules de garde d'enfants, tout en les rendant meilleur marché, en partie grâce à un assouplissement du contrôle des prix des prestataires privés (encadré 1.2). Troisièmement, il faudrait fixer la durée du congé de maternité à plus de 90 jours, tout en encourageant un recours plus fréquent au congé parental. Même si ces mesures sont importantes, leur impact sera limité dans les lieux de travail peu favorables aux familles, notamment en raison de la très longue durée du travail. L'existence de lieux de travail à l'écoute des familles est essentielle pour concilier vie professionnelle et vie familiale et elle est aussi importante pour remédier au très faible taux de fertilité, de 1.2 en 2008. Bref, le marché du travail devra s'ajuster pour offrir aux mères le temps, les emplois, les salaires et les carrières qui les ramèneront vers l'emploi.

Améliorer l'emploi des travailleurs âgés

Une autre voie essentielle pour atténuer l'impact du vieillissement démographique réside dans le développement de l'emploi des travailleurs âgés. L'activité de la main-d'œuvre en Corée reste supérieure à la moyenne de l'OCDE pour les hommes de plus de 50 ans et les femmes de plus de 60 ans. Néanmoins, la population active serait supérieure de 7 % en 2050 si le taux d'activité des hommes et des femmes, pour le groupe

d'âge au-delà de 50 ans, atteignait le niveau le plus élevé enregistré dans la zone de l'OCDE, le taux d'activité des jeunes travailleurs demeurant à son niveau actuel.

Il est tout aussi important d'utiliser efficacement la main-d'œuvre âgée. Même si les séniors ont des chances de rester en activité, ils mettent généralement fin à leur carrière principale à l'âge de 55 ans. De fait, la durée moyenne d'occupation d'un emploi atteint son maximum dans la tranche des 45-49 ans – bien en deçà de ce que l'on observe dans la plupart des pays de l'OCDE où le pic se situe dans la tranche 55-64 ans – avant de s'inscrire en forte baisse. Environ les trois quarts des salariés quittant leur emploi deviennent indépendants et travaillent dans des services à faible productivité. En conséquence, un tiers des travailleurs de plus de 50 ans sont indépendants, contre 13 % des plus jeunes. En ce qui concerne les travailleurs qui restent salariés après 50 ans, plus des deux tiers travaillaient en 2007 dans des entreprises de moins de 100 salariés et il s'agissait dans leur majorité de travailleurs non réguliers.

L'importance de l'ancienneté dans la détermination des salaires est l'une des principales raisons du départ anticipé des salariés. Par exemple, un travailleur ayant 25 ans d'ancienneté dans une entreprise est payé près de trois fois et demie plus qu'une nouvelle recrue, malgré une formation initiale inférieure en moyenne. Les entreprises dans lesquelles les salaires sont étroitement liés à l'ancienneté embauchent moins de travailleurs âgés (Lee, 2008). En 2005, 85 % des entreprises de plus de 300 salariés fixaient l'âge de départ obligatoire à la retraite à moins de 60 ans, qui est l'âge préconisé par la loi. La retraite obligatoire permet aux entreprises de renvoyer des travailleurs âgés à partir du moment où leurs salaires à l'ancienneté sont disproportionnés par rapport à leur productivité et, compte tenu de la difficulté de licencier des salariés réguliers, cette formule les aide à ajuster leur main-d'œuvre au cycle conjoncturel.

Un deuxième facteur qui contribue au départ anticipé des travailleurs âgés est l'indemnité de départ à la retraite. La loi prévoit que les entreprises versent une somme forfaitaire correspondant au moins à un mois de salaire par année de service à chaque salarié, bien qu'elles soient en fait nombreuses à verser environ le double. Comme cette somme forfaitaire est basée sur le dernier salaire du travailleur dont la rémunération a fortement progressé avec l'ancienneté, les entreprises n'ont pas intérêt à garder leurs salariés âgés. Cette indemnité n'est pas une source sûre de revenu, car elle n'est que partiellement préfinancée, de sorte que son versement dépend de la survie de l'entreprise. De plus, ces sommes ne sont plus liées au revenu de retraite puisque la plupart des travailleurs perçoivent ces montants forfaitaires un certain nombre de fois au cours de leur vie de travail.

En outre, de nombreux travailleurs âgés n'ont pas les compétences nécessaires à une économie coréenne de plus en plus fondée sur les actifs. La part de la cohorte des 55-64 ans ayant une formation supérieure n'était que de 11 % en 2007, contre 56 % pour les 25-34 ans, la plus forte proportion dans la zone de l'OCDE. La différence de niveau de formation entre cohortes de travailleurs âgés et jeunes est donc la plus marquée de la zone de l'OCDE, au détriment des travailleurs âgés. En effet, environ les deux tiers des travailleurs de plus de 50 ans sont affectés à des emplois exigeants sur le plan physique, comme les travaux manuels, généralement peu rémunérés.

Le « Plan directeur de promotion de l'emploi des travailleurs âgés » mis en place par le gouvernement et qui court jusqu'en 2021, vise à accroître le taux d'emploi des 55-64 ans pour le porter de 59 % en 2005 à 63 % au moins (OCDE, 2008) grâce à un certain nombre d'initiatives. Premièrement, les entreprises sont encouragées à relever l'âge de départ

obligatoire à la retraite, jusqu'à ce que ce genre de disposition soit complètement éliminé¹⁴. Deuxièmement, des programmes publics soutiennent le réemploi de personnes âgées ayant quitté involontairement leur entreprise en raison de l'obligation de départ à la retraite ou d'un licenciement. Troisièmement, de nouvelles subventions salariales sont mises en place. Par exemple, le gouvernement subventionne les entreprises pour une durée maximum de cinq ans si elles garantissent la stabilité de l'emploi à des travailleurs jusqu'à l'âge de la retraite, relèvent leur âge de départ à la retraite ou proposent des plans de réembauche à des retraités.

Au lieu de subventionner les salaires pour réduire le coût des travailleurs âgés par rapport aux plus jeunes, il convient d'instaurer une flexibilité des salaires de façon que le prix des séniors demeure abordable. Cette flexibilité ouvrirait plus de possibilités de « continuité de l'emploi » dans la même entreprise, ce qui est plus intéressant que le travail indépendant ou non régulier. On encouragerait ainsi les travailleurs âgés à rester actifs. L'une des priorités est d'imposer aux entreprises de rapprocher l'âge de départ obligatoire à la retraite de l'âge d'ouverture des droits à une pension – ou d'interdire tout simplement le recours à cette obligation de départ –, ce qui favoriserait l'évolution du système de salaires à l'ancienneté. Les entreprises sont d'accord pour accentuer les profils de rémunération à l'ancienneté à la condition de pouvoir contraindre les travailleurs âgés à partir. En l'absence d'âge de départ obligatoire à la retraite, les entreprises entendent bien instaurer des systèmes de salaire plus étroitement liés à la productivité.

En outre, le système d'indemnité de départ à la retraite devrait être supprimé pour moins inciter les entreprises à se séparer des travailleurs âgés, ainsi que pour favoriser la mobilité de la main-d'œuvre. Le système des retraites d'entreprise introduit en 2005 dans les établissements de cinq salariés au moins devrait améliorer la sécurité des revenus des travailleurs retraités. Cela suppose que les syndicats et le patronat s'entendent sur le choix d'un régime à prestations définies ou à cotisations définies. Toutefois, la mise en place de ces retraites a été entravée par le désaccord entre les employeurs et les salariés sur le type de plan à introduire. Les travailleurs ont tendance à favoriser les plans à prestations définies qui sont analogues à l'indemnité actuelle de départ à la retraite en ce sens qu'elle garantit les prestations versées. Pour leur part, les employeurs ont tendance à préférer les régimes à cotisations définies. La mise en place d'un régime de retraite d'entreprise avec le maintien de l'indemnité de départ traduit la difficulté d'éliminer cette dernière, appréciée des travailleurs. Pour accélérer la transition vers les retraites d'entreprise, le gouvernement devrait mettre fin au traitement fiscal privilégié des indemnités de départ à la retraite qui consiste à imposer la somme forfaitaire de façon étalée sur plusieurs années et à un faibles taux. Il s'agit là d'un dispositif plus favorable que celui dont bénéficient les régimes de retraite d'entreprise. De plus, le gouvernement doit encourager les régimes à cotisations définies afin de promouvoir la portabilité des pensions et, partant, la mobilité de la main-d'œuvre.

Enfin, mettre plus fortement l'accent sur l'apprentissage et la formation tout au long de la vie améliorerait vraisemblablement plus les perspectives d'embauche des travailleurs âgés que les subventions salariales. Les dépenses publiques consacrées à l'apprentissage tout au long de la vie, y compris la formation professionnelle, ne représentaient que 0.1 % du PIB en 2007 et moins d'un tiers des adultes bénéficient d'une formation tout au long de leur vie. Ce taux augmente avec le niveau de formation, d'où l'utilité de mettre davantage l'accent sur les personnes ayant un niveau de formation plus faible. En outre, pour être efficace, la formation doit être soigneusement ciblée sur les besoins de l'entreprise. Une telle formation

pourrait être financée en réduisant les subventions salariales qui tendent à retarder les changements structurels et à fausser la composition de la main-d'œuvre en modifiant le coût relatif des travailleurs âgés par rapport aux plus jeunes.

Mesures visant à promouvoir la croissance et la viabilité

Comme on l'a vu, le vigoureux redressement de l'économie coréenne après la crise financière mondiale devrait se poursuivre, ce qui pose la question du choix du moment et de la rapidité du retrait des mesures budgétaires et monétaires exceptionnelles, question qui est abordée au chapitre 2. Compte tenu du vieillissement démographique rapide et du coût que peut induire une intégration économique plus étroite avec la Corée du Nord, préserver la santé des finances publiques est prioritaire pour la Corée. De plus, tarder à retirer les mesures de relance monétaire risque d'accélérer l'inflation ce qui nécessiterait un resserrement substantiel de la politique monétaire pouvant porter préjudice à l'expansion.

Le secteur financier coréen, sur lequel on reviendra au chapitre 3, semble en relativement bonne santé au lendemain de la crise financière internationale. Cela étant, se pose aussi la question d'une stratégie de retrait des mesures de soutien exceptionnelles apportées aux institutions financières pour les aider à surmonter la crise ainsi que des mesures destinées à encourager le crédit aux PME. La Corée se heurte au vieux problème des moyens de réduire sa vulnérabilité à des chocs externes. À cela s'ajoute un certain nombre d'autres problèmes stratégiques, comme la nécessité de contenir les risques des crédits hypothécaires sans étouffer l'investissement résidentiel, le rôle approprié de la titrisation et l'amélioration du gouvernement d'entreprise. Les projets de réforme du gouvernement, qui visent à réduire la segmentation, soulèvent en outre des questions à l'heure où le dispositif financier de l'après-crise est en pleine évolution.

L'augmentation des dépenses publiques consacrées à la santé et aux soins de longue durée constitue l'un des défis budgétaires que doit relever la Corée. Le vieillissement rapide de la population, même s'il est encore peu marqué par rapport à d'autres pays de l'OCDE, comme on le verra au chapitre 4, et l'expansion du système national d'assurance maladie encore relativement limité vont exercer des tensions sensibles à la hausse des dépenses dans les années qui viennent. Des problèmes importants se posent sur la façon de rehausser l'efficacité du système pour limiter l'augmentation des dépenses et sur les meilleures solutions de financement de ces dépenses. Le recours massif aux versements à la charge des patients suscite des interrogations sur l'accès aux soins de santé pour les personnes à faible revenu et celles qui souffrent de maladies chroniques. En outre, s'il y a une insatisfaction quant à la qualité des soins de santé, on note aussi une réticence à accroître les dépenses de crainte que cela n'accroisse simplement le revenu des prestataires de soins de santé sans améliorer la qualité de ces soins.

La Corée fait de « la croissance verte, économe en carbone » la grande cause nationale qui doit orienter son développement dans les 50 prochaines années, et il a lancé un plan sur 5 ans à hauteur de 10 % du PIB en vue de promouvoir cette croissance, comme on le verra au chapitre 5. Ce plan ambitieux amène à se demander comment promouvoir la croissance de nouveaux secteurs d'activité sans fausser l'allocation de ressources et sans induire des dépenses inutiles. Le projet de croissance verte a pour objectif d'atténuer le changement climatique et engage la Corée à réduire d'ici 2020 ses émissions de gaz à effet de serre de 30 %, par rapport à un niveau de référence à politiques inchangées. Compte tenu de ces ambitions, il est essentiel que les mesures qui seront prises pour les atteindre soient économiquement efficaces.

Notes

1. L'ampleur de la baisse des exportations d'un pays entre le troisième trimestre de 2008 et le premier trimestre de 2009 était liée à la concentration dans les produits de moyenne et haute technologie (OCDE, 2009b).
2. La Corée a enregistré en 2009 une amélioration de 8 % de ses résultats à l'exportation (rapport entre la croissance des exportations en volume et la moyenne pondérée de la croissance des importations sur les marchés de la Corée à l'exportation), soit bien plus que la moyenne OCDE de 3 % en 2009 et que sa propre amélioration annuelle moyenne de 2.3 % entre 2002 et 2008.
3. L'un des avantages d'une comparaison par rapport au dernier trimestre de 2008 est que ce trimestre est celui où la production a le plus baissé dans l'ensemble de la zone de l'OCDE et dans la plupart des pays membres.
4. Le won s'est déprécié de 35 % par rapport au renminbi chinois entre le premier trimestre de 2008 et le premier trimestre de 2009.
5. Toutefois, la hausse de la production jusqu'au dernier trimestre par rapport à son niveau d'avant la crise a été plus forte en Pologne (2.6 %) et en Australie (1.9 %) qu'en Corée (1.2 %).
6. En 2009, on estime que 801 000 personnes ont participé à ces programmes d'emploi public d'une durée de 3 à 12 mois, avec une moyenne annuelle de 504 000.
7. Le gouvernement considère que 40 % des emplois publics supplémentaires ont évincé des créations d'emplois dans le secteur privé, réduisant ainsi à 165 000 l'effet net de création d'emplois (60 % de l'augmentation de 276 000 emplois dans le secteur public en 2009).
8. Ces comparaisons sont fondées sur les taux de change du 10 mai 2010, qui sont ceux utilisés dans les prévisions.
9. À 100, le nombre des consommateurs optimistes quant à l'avenir est égal à celui des consommateurs pessimistes.
10. Selon les prévisions, la contribution de la formation de stocks à la croissance est égale à zéro pour tous les trimestres de 2010-11, mais avec le report de 2009, elle devient positive, de 1 point.
11. Les travailleurs indépendants représentent le tiers de l'emploi total en Corée, ce qui place la Corée au quatrième rang dans la zone de l'OCDE.
12. Pour le classement comme PME dans les services, le plafond de chiffres d'affaires a été porté de 5 à 20 milliards de wons dans la finance, l'assurance, les technologies de l'information, les services médicaux et les services de bien-être.
13. Sur 1 083 activités (dont 529 dans le secteur des services) de la Corée, trois sont entièrement fermées à l'IDE, tandis que 26 autres (principalement dans les services) sont soumises à des restrictions.
14. En 2008, le gouvernement a promulgué une loi qui interdira les discriminations injustifiées à l'encontre des personnes âgées dans le recrutement ou l'emploi à partir de 2009 ainsi que les discriminations en fonction de l'âge concernant les conditions d'emploi, comme les salaires et les prestations sociales à partir de 2010 (KOILAF, 2008).

Bibliographie

- Banque mondiale (2009), *Doing Business 2010*, Banque mondiale, Washington DC.
- Cho, D. (2009), « The Republic of Korea's Economy in the Swirl of Global Crisis », *Asian Development Bank Institute Working Paper Series* n° 147, Tokyo.
- Conseil national de la science et de la technologie (2009), *New Growth Engines: Vision and Development Strategy*, Séoul (en coréen).
- Huh, C. (2009), *A Comparison of Two Crises in 1997 et 2008*, Korea Economic Research Institute, Séoul.
- Kim, H., W. Kim et K. Kim (2009), « Analysis of Household Debt using 2007 Korean Labor Panel Data », *Bank of Korea Working Papers* n° 366, Bank of Korea, Séoul.
- Fédération des employeurs de Corée (2006), *2006 Industrial Relations and Labour Market of Korea*, Séoul.
- KOILAF (2008), « Prohibition of Age Discrimination From Employment to Dismissal », *Korea Labor Review* vol. 4, n° 19, Korea International Labor Foundation, Séoul.

- Lee, I. (2008), « Factors Determining Recruitment of Older Persons in Korea », *JILPT Series n° 33*, Tokyo.
- Ministère du Travail (2008), *Survey on Gender Equality in Employment*, Séoul.
- Ministère de la Stratégie et des Finances (2009), « Detailed Plans to Nurture the Service Sector », *Economic Bulletin*, mai, Séoul.
- OCDE (2007), *Études économiques de l'OCDE : Corée*, OCDE, Paris.
- OCDE (2008), *Études économiques de l'OCDE : Corée*, OCDE, Paris.
- OCDE (2009a), *Politiques agricoles des pays de l'OCDE 200 : Suivi et évaluation*, Paris, OCDE.
- OCDE (2009b), *Études économiques de l'OCDE : Japon*, OCDE, Paris.
- OCDE (2010a), *Objectif croissance*, OCDE, Paris.
- OCDE (2010b), *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 87, OCDE, Paris.
- OCDE (2010c), *Études économiques de l'OCDE : Chine*, OCDE, Paris.
- OCDE (2010d), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2010*, OCDE, Paris (à paraître).
- SERIWorld (2010), « Consumer Sentiment Survey For First Quarter 2010 », Samsung Economic Research Institute, 16 mars 2010.

ANNEXE 1.A1

Crise de 2008 : bis repetita pour la Corée ?

La dépréciation rapide du won en 2008 a ravivé des souvenirs de la crise de 1997, lorsque la Corée, aux côtés de deux autres pays asiatiques, s'est tournée vers le FMI pour pouvoir honorer ses obligations de remboursement de la dette extérieure. De fait, le won a perdu 28 % de sa valeur réelle entre les premier et quatrième trimestres de 2008, rappelant la chute de 40 % enregistrée entre le troisième trimestre de 1997 et le premier trimestre de 1998 (graphique 1.A1.1). En 1998, la production s'est écroulée de 7.8 % (en glissement trimestriel) au premier trimestre, soit la plus forte baisse depuis la création des statistiques sur les comptes nationaux de la Corée en 1970. Au quatrième trimestre de 2008, le recul de la production a atteint 4.5 %, soit la deuxième plus forte baisse jamais enregistrée. Certains ont accusé le gouvernement, les entreprises et le secteur financier de ne pas avoir mené les réformes adéquates après la crise de 1997, contraignant la Corée à reconduire le douloureux processus d'ajustement à peine une décennie plus tard (Huh, 2009).

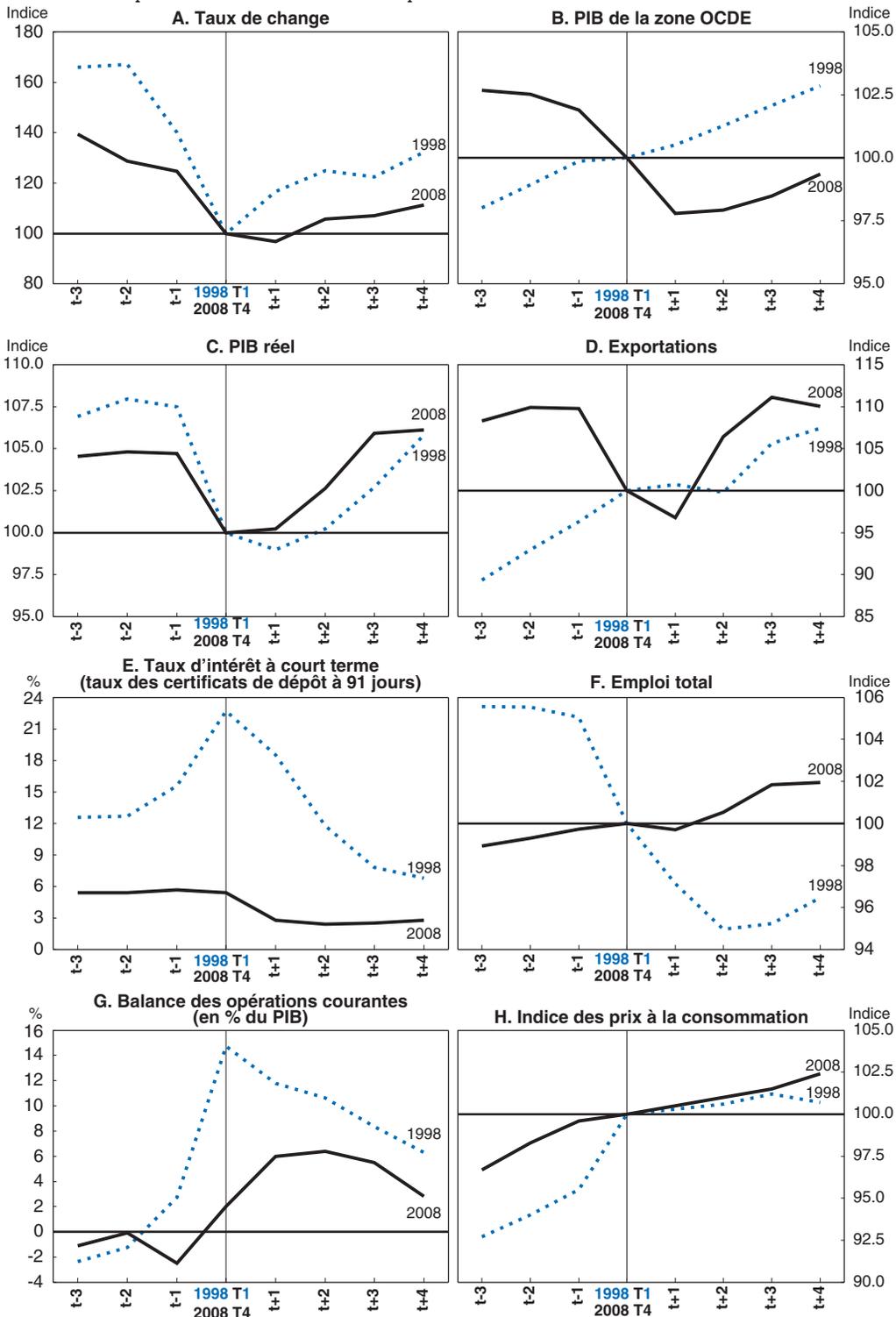
Toutefois, les causes sous-jacentes des deux crises en Corée sont très différentes. La crise de 1997 a été provoquée par l'implosion du marché financier intérieur, tandis que celle de 2008 avait principalement pour cause l'effondrement du marché financier extérieur (Cho, 2009). Les trajectoires divergentes de l'économie mondiale au cours de ces deux épisodes attestent les origines différentes des crises de 1997 et de 2008. La crise de 1997 était spécifique à la Corée et à l'Asie et ne s'est pas répercutée sur la croissance vigoureuse dans la zone de l'OCDE, qui s'est établie à un taux annuel de 3.3 % entre 1996 et 1999 (graphique 1.A1.1, section B). En revanche, la crise de 2008 était un phénomène mondial qui a entraîné la plus forte récession qu'ait connue la zone de l'OCDE depuis des décennies.

En 1997, les investisseurs étrangers ont perdu confiance dans la Corée, alarmés par les défaillances dans le secteur des entreprises et le secteur financier du pays. Dans les années 90, avant même le ralentissement de l'économie, la rentabilité était très faible et le ratio d'endettement avoisinait 400 % dans le secteur manufacturier en 1997 (tableau 1.A1.1). Ce niveau d'endettement élevé a ramené le taux de couverture des intérêts à près de 100 %, ce qui signifie que, dans une entreprise moyenne, le revenu d'exploitation couvrait à peine ses charges d'intérêts – sans parler du capital. L'état précaire du secteur des entreprises a conduit à une forte hausse du taux de faillites, qui est passé de 0.1 % en 1996 à 0.4 % en 1997.

Les problèmes qui affectaient le secteur des entreprises se retrouvaient dans les banques qui leur ont fait crédit. Les banques ont abordé la crise avec des fonds propres insuffisants, conséquence de bénéfices structurellement faibles ou négatifs et du poids des créances improductives, qui représentaient 4 % du total de leurs prêts en 1996. En outre, de 1994 à 1996,

Graphique 1.A1.1. Comparaison des trajectoires de reprise après les crises de 1997 et de 2008

Le premier trimestre de 1998 et le quatrième trimestre¹ de 2008 sont fixés à 100



1. Ces trimestres ont été choisis parce que ce sont ceux durant lesquels la baisse de la production et la dépréciation du won ont été les plus fortes.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932302549>

Tableau 1.A1.1. **Indicateurs du secteur des entreprises et du secteur financier**

	1996	1997	2006	2007
A. Secteur des entreprises				
Rendement des actifs (en pourcentage)				
Ensemble des entreprises	0.5	-0.9	6.8	7.3
PME	0.7	-0.6	3.3	3.5
Ratio d'endettement dans le secteur manufacturier (en pourcentage)				
Ensemble des entreprises	317.1	396.3	98.9	97.8
PME	387.4	418.4	132.6	129.1
Taux de couverture des intérêts (en pourcentage) ¹				
Ensemble des entreprises	112.0	129.1	439.3	469.8
PME	100.9	99.0	282.9	267.9
B. Secteur bancaire²				
Ratio de couverture des fonds propres	9.1	7.1	12.8	12.3
Rendement des actifs (en pourcentage)	-0.9	-3.3	1.1	1.1
Ratio des créances improductives en pourcentage du total des prêts	4.1	6.0	0.7	0.6

1. Ratio des bénéfices d'exploitation aux charges d'intérêts.

2. Banques commerciales en 1996-97. Ensemble des banques en 2006-07. En pourcentage du total des prêts.

Source : Service de contrôle financier.

la dette extérieure à court terme de la Corée a doublé, atteignant 76 milliards USD et reflétant un cadre réglementaire qui privilégiait les prêts à court terme par rapport à l'emprunt à long terme. Les prêts étaient principalement octroyés par des « banques d'affaires », institutions financières traitant avec les grandes entreprises et exerçant leurs activités dans un secteur échappant à la réglementation. Avant que la crise éclate en 1997, la dette à court terme représentait plus du double des réserves de change de la Corée, dilapidées par les vaines tentatives du gouvernement pour défendre le taux de change du won (graphique 3.8).

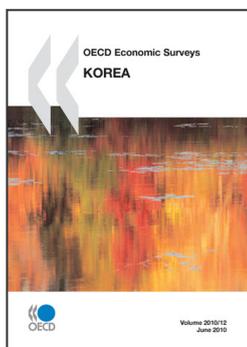
Les entreprises et le secteur financier se trouvaient en bien meilleure forme à la veille de la crise de 2008. Les entreprises avaient considérablement accru leur rentabilité et réduit leur charge de la dette moyenne à moins de 100 %, améliorant ainsi leur taux de couverture des intérêts. Fort d'une situation financière plus saine, le secteur des entreprises a pu surmonter la crise de 2008 sans les nombreuses faillites qui ont émaillé la récession de 1997. Le secteur bancaire était mieux capitalisé, plus rentable et enregistrait un ratio de créances improductives plus faible, et se trouvait beaucoup mieux armé pour faire face à l'impact beaucoup moins violent de la seconde crise. Le montant des fonds publics nécessaires pour financer les restructurations illustre la différence entre les deux crises. Fin 2000, la Société coréenne de gestion des actifs (KAMCO) avait consacré 37 000 milliards de wons (7 % du PIB de 1997) à racheter des actifs dégradés, tandis que la Société coréenne d'assurance des dépôts avait dépensé 54 000 milliards de wons (11 %) pour recapitaliser les institutions financières et rembourser les titulaires de dépôts auprès d'institutions défailtantes. Par contraste, 7 000 milliards de wons seulement (0.7 % du PIB de 2009) ont été débloqués à ce jour pour recapitaliser les institutions financières et racheter les actifs dégradés pendant la crise de 2008 (chapitre 3).

Malgré le ralentissement mondial, l'économie coréenne a connu une croissance un peu plus forte au cours des quatre trimestres qui ont suivi le choc de 2008 (6.1 %) que pendant l'année 1998 (5.8 %) (partie C). Cette résistance s'explique en partie par un rebond un peu plus marqué des exportations après la crise de 2008 (partie D), malgré la moindre dépréciation du won. Cette évolution reflète peut-être la concentration accrue des

exportations coréennes dans les produits de moyenne et haute technologie et le renforcement des échanges commerciaux avec la Chine. De fait, la part de la Chine dans les exportations coréennes (y compris Hong-Kong, Chine) a triplé, passant de 10 % en 1997 à près de 30 % en 2009.

La réponse des pouvoirs publics constitue une deuxième grande différence. Pendant la première crise, la Banque de Corée a relevé son taux directeur jusqu'à 30 % en vue d'inverser la dépréciation du won, entraînant une montée en flèche des taux courts (partie E). Ces taux élevés ont eu un effet dévastateur sur une économie fortement endettée, provoquant la faillite de 58 grandes entreprises pour la seule année 1997. Par contraste, la Banque centrale a réagi à la crise de 2008 en ramenant son taux directeur à 2 %, niveau sans précédent. On constate également une différence de taille sur le plan de la politique budgétaire. En 1997, le gouvernement a dans un premier temps réduit ses dépenses et augmenté les impôts, dans une tentative peu judicieuse d'équilibrage du budget à laquelle il n'a mis fin qu'après avoir pris conscience de la gravité de la récession. En 2008, le gouvernement a réagi promptement avec le programme de relance budgétaire le plus ambitieux de la zone de l'OCDE. Ce programme comportait la création de nombreux postes dans la fonction publique, contribuant à soutenir le revenu et la consommation des ménages. Ainsi, les effectifs salariés se sont accrus de 2 % du mois d'octobre 2008 au mois de septembre 2009, contre une chute de près de 4 % pendant la crise de 1997 (partie F), entraînant une envolée du chômage (plus de 8 %). Par contraste, le taux de chômage est resté inférieur à 4 % en 2009.

Grâce à l'action menée par les pouvoirs publics, la demande intérieure a été plus soutenue au lendemain de la crise de 2008. Par conséquent, l'augmentation de l'excédent des paiements courants – qui a atteint 14 % du PIB au premier trimestre de 1998 – a été plus faible en 2008 (partie G). En outre, l'inflation n'a pas suivi la même évolution. D'octobre 2008 à septembre 2009, les prix à la consommation ont augmenté de 2.4 %, alors qu'ils n'ont pratiquement pas varié pendant la crise de 1997 (partie H).



Extrait de :
OECD Economic Surveys: Korea 2010

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/eco_surveys-kor-2010-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Soutenir la reprise après la crise financière mondiale en confortant le potentiel de croissance à moyen terme », dans *OECD Economic Surveys: Korea 2010*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-kor-2010-3-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.